



RÉPUBLIQUE DE

# SIERRA LEONE

TROISIÈME ET QUAT-  
RIÈME RAPPORTS  
D'ÉTAPE







GOSL

AFRICAN PEER REVIEW MECHANISM NATIONAL GOVERNING  
COUNCIL SECRETARIAT



APRM-NGC

RÉPUBLIQUE DE SIERRA LEONE  
TROISIEME ET QUATRIEME

# RAPPORTS D'ETAPE SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN NATIONAL D'ACTION DU MAEP PAR LA SIERRA LEONE

JANVIER À DÉCEMBRE 2015  
ET  
JANVIER À DÉCEMBRE 2016

Soumis par:  
MÉCANISME AFRICAIN D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS  
CONSEIL NATIONAL DE GOUVERNANCE  
7 SANDERS STREET



Je suis honoré d'être avec vous aujourd'hui. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs est l'un des principaux programmes de bonne gouvernance dont mon Gouvernement assure la mise en œuvre, notamment en raison des opportunités qu'il offre pour la transformation continue de la Sierra Leone



**Allocution prononcée par S.E. le Président Ernest Bai Koroma à l'occasion du lancement du RAPPORT D'ÉVALUATION PAYS du MAEP et du Plan national d'action (PNA), à Freetown, en avril 2013.**



## Carte de la Sierra Leone





## TABLE DES MATIÈRES

Acronymes.....	6
Avant-propos.....	9
Préface .....	10
Résumé analytique.....	11
1. Introduction .....	14
1.1. Méthodologie .....	20
1.1.1. État de la mise en œuvre des recommandations.....	22
III.1 Démocratie et Bonne gouvernance politique.....	23
III.2 Gouvernance et gestion économique.....	35
III.3 Gouvernance d'entreprise.....	38
III.4 Développement socioéconomique.....	40
III.5 Questions transversales.....	45
IV. Conclusions .....	46



## ACRONYMES

<b>ACC</b>	-	Commission de lutte contre la corruption
<b>AML/CFT</b>	-	Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
<b>APC</b>	-	All People's Congress
<b>AT</b>	-	Accoucheuses traditionnelles
<b>BAD</b>	-	Banque africaine de développement
<b>BIT</b>	-	Bureau international du travail
<b>BKPS</b>	-	Service électrique Bo-Kenema
<b>CCM</b>	-	Comité consultatif mixte
<b>CEDEAO</b>	-	Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest
<b>CEDEF</b>	-	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
<b>CNE</b>	-	Commission nationale électorale
<b>CNG</b>	-	Conseil national de gouvernance
<b>COJA</b>	-	Centre pour la justice et la responsabilité
<b>CSP</b>	-	Comité sanitaire et phytosanitaire
<b>CVR</b>	-	Commission vérité et réconciliation
<b>DTD</b>	-	Service de la fiscalité nationale
<b>EGC</b>	-	Équipe de gestion du changement
<b>EPA</b>	-	Évaluation par les pairs africains
<b>EPU</b>	-	Examen périodique universel
<b>FBC</b>	-	Fourah Bay College
<b>FIU</b>	-	Cellule de renseignements financiers
<b>FMI</b>	-	Fonds monétaire international
<b>FNUAP</b>	-	Fonds des Nations Unies pour la population
<b>FNUCP</b>	-	Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix
<b>FSDP</b>	-	Programme de développement du secteur financier
<b>GBAA</b>	-	Loi sur la responsabilité financière et budgétaire du gouvernement
<b>GoSL</b>	-	Gouvernement de la Sierra Leone
<b>GTT</b>	-	Groupes de travail techniques
<b>HRCSL</b>	-	Commission des droits de l'homme de la Sierra Leone
<b>HRMO</b>	-	Bureau de gestion des ressources humaines
<b>IDE</b>	-	Investissements directs étrangers
<b>IFAD</b>	-	Fonds international de développement agricole
<b>IFMIS</b>	-	Système intégré d'information relatif à la gestion financière
<b>IMAO</b>	-	Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest
<b>IMC</b>	-	Commission indépendante des médias
<b>IPAM</b>	-	Institut de gestion et d'administration publique
<b>ITIE</b>	-	Initiative pour la transparence des industries extractives
<b>ITIESL</b>	-	Initiative pour la transparence des industries extractives de la Sierra Leone
<b>MAEP</b>	-	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
<b>MAFFS</b>	-	Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Sécurité alimentaire
<b>MDA</b>	-	Ministères/Départements/Agences
<b>MI</b>	-	Manifestation d'intérêt
<b>MLSS</b>	-	Ministère du travail et de la sécurité sociale

<b>MOFED</b>	-	Ministère des Finances et du Développement économique
<b>MPC</b>	-	Comité de politique monétaire
<b>MSG</b>	-	Groupe multipartite
<b>MSWGCA</b>	-	Ministère de la Protection sociale, de l'Égalité et de l'Enfance
<b>MTEF</b>	-	Cadre de dépenses à moyen terme
<b>MTI</b>	-	Ministère du Commerce et de l'Industrie
<b>NACS</b>	-	Stratégie nationale de lutte contre la corruption
<b>NaCSA</b>	-	Commission nationale pour l'action sociale
<b>NAS</b>	-	Secrétariat national pour l'action contre le SIDA
<b>NASC</b>	-	Comité national de pilotage du MAEP
<b>NAYCOM</b>	-	Commission nationale de la jeunesse
<b>NCD</b>	-	Commission nationale pour la démocratie
<b>NCP</b>	-	Commission nationale de la privatisation
<b>NIIF</b>	-	Normes internationales d'information financière
<b>NPA</b>	-	Autorité nationale de l'énergie
<b>NRA</b>	-	Direction nationale des impôts
<b>OARG</b>	-	Bureau de l'administration et de l'état civil
<b>OC</b>	-	Organisation communautaire
<b>OMD</b>	-	Objectifs du millénaire pour le développement
<b>ONG</b>	-	Organisation non gouvernementale
<b>ONU</b>	-	Nations Unies
<b>ONUDI</b>	-	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
<b>OSC</b>	-	Organisations de la société civile
<b>PAC</b>	-	Comité des comptes publics
<b>PEA</b>	-	Loi sur les élections publiques
<b>PFN</b>	-	Point focal national
<b>PH</b>	-	Personnes handicapées
<b>PIB</b>	-	Produit intérieur brute
<b>PISL</b>	-	Programme intégré des Nations Unies pour la Sierra Leone
<b>PME</b>	-	Petites et moyennes entreprises
<b>PNA</b>	-	Plan national d'action
<b>PPP</b>	-	Partenariat public-privé
<b>PPRC</b>	-	Commission d'enregistrement des partis politiques
<b>PSC</b>	-	Commission de la fonction publique
<b>PSRU</b>	-	Cellule chargée de la réforme de la fonction publique
<b>PVVIH</b>	-	Personnes vivant avec le VIH/SIDA
<b>REP</b>	-	Rapport d'évaluation pays
<b>SLCCIA</b>	-	Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de la Sierra Leone
<b>SLEC</b>	-	Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO
<b>SLEF</b>	-	Fédération syndicale de la Sierra Leone
<b>SLIEPA</b>	-	Agence de promotion des investissements et des exportations de la Sierra Leone
<b>SLLC</b>	-	Congrès du travail de la Sierra Leone
<b>SLP</b>	-	Forces de police de Sierra Leone



## ACRONYMS

<b>SLPP</b>	-	Sierra Leone People's Party
<b>SLUDI</b>	-	Union sierra léonaise chargée des questions de handicap
<b>TBS</b>	-	Taxe sur les biens et services
<b>TDR</b>	-	Termes de référence
<b>TEC</b>	-	Tarif extérieur commun
<b>TI</b>	-	Technologies de l'information
<b>TIC</b>	-	Technologies de l'information et de la communication
<b>UNICEF</b>	-	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
<b>USL</b>	-	Université de Sierra Leone
<b>VCS</b>	-	Violences à caractère sexiste
<b>WACIP</b>	-	Politique industrielle de l'Afrique de l'Ouest
<b>ZMAO</b>	-	Zone monétaire d'Afrique de l'Ouest



## AVANT-PROPOS

**LA SIERRA LEONE** s'est engagée de longue date dans la mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Le pays a subi, avec succès, une évaluation par les pairs à la faveur du 16ème Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) tenu le 28h janvier 2012 à Addis- Abeba, en Éthiopie. Le pays a également affiché des résultats impressionnants en 2015, à la présentation des premier et deuxième rapports d'étape sur la mise en œuvre du Plan national d'action (PNA) du MAEP. Les progrès enregistrés par la Sierra Léone dans le processus du MAEP sont attribuables à deux facteurs-clés : une volonté politique ferme et un engagement soutenu de tous les Sierra-Léonais. Il convient également de reconnaître le rôle primordial joué par les membres du Conseil national de gouvernance du MAEP et du Secrétariat, qui ont œuvré d'arrache-pied en vue d'un processus de mise en œuvre empreint de professionnalisme et de compétence technique, qui a abouti à l'évaluation du pays par les pairs. Le Gouvernement salut la contribution remarquable du Panel d'Éminentes personnalités du MAEP et des membres du Secrétariat continental du MAEP.

Le présent document, qui combine le Rapport d'évaluation de la Sierra Léone par le MAEP et le Rapport d'étape du Plan national d'action, illustre encore la ferme résolution de la Sierra Léone à mettre en œuvre le MAEP. Il importe de savoir qu'en tant que nation nous ne cesserons d'appuyer le MAEP, convaincu que nous sommes

**HONORABLE NANETTE THOMAS**  
MINISTRE DES AFFAIRES POLITIQUES ET PUBLIQUES ET  
POINT FOCAL NATIONAL DU MAEP



## PRÉFACE

**LA FERME RÉOLUTION DE LA SIERRA LÉONE** de mener à bien la mise en œuvre du MAEP est motivée par l'intime conviction qu'il s'agit d'un véhicule pour la consolidation de la paix, de la démocratie, la bonne gouvernance et le développement durable. Dans ce contexte, le pays s'est soumis au processus d'évaluation du MAEP en 2012, pendant une année électorale, et a présenté ses premier et deuxième rapports d'étape en 2015, au plus fort de l'épidémie Ebola. Il convient par ailleurs de noter que le Président de la Sierra Leone, le Dr Ernest Bai Koroma, a clairement exprimé sa volonté de garantir le suivi de l'Agenda 2063 de l'UA et des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, dans le cadre du MAEP. Le MAEP est certes la principale initiative de gouvernance mise en œuvre par le pays, mais d'autres programmes de gouvernance occupent aussi une place de choix en Sierra Leone. Il s'agit de l'Initiative de transparence gouvernementale (OGI), de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), le Partenariat pour la transparence gouvernementale (OGP) et le Changement d'attitude et de comportement (ABC). Toutes ces initiatives sont autant de plateformes de participation des citoyens à la gouvernance, au suivi de l'action gouvernementale et au contrôle de la transparence et de la responsabilité.

Le présent rapport d'étape conjoint sur la mise en œuvre du Plan national d'action du MAEP a été élaboré alors que le pays était aux prises d'une situation économique difficile, et devait évoluer dans un contexte d'austérité. En dépit de ces dures réalités, le Conseil national de gouvernance du MAEP a mené les activités de suivi et d'élaboration de rapports sur la mise en œuvre du PNA. Des progrès encourageants ont été constatés et plusieurs défis continuent de miner les efforts consentis par le pays pour instituer la bonne gouvernance. Des progrès remarquables ont été réalisés dans la mise en œuvre du PNA du MAEP par la Sierra Leone, pendant la période sous étude, notamment la lutte acharnée contre la corruption, à travers une campagne « Non aux pots-de-vin » ; les initiatives renforcement des capacités et de création d'emplois pour les jeunes ; la résilience de l'économie face aux deux grands chocs de l'épidémie Ebola et de la chute des cours du minerai de fer ; l'amélioration des processus d'audit interne et passation des marchés publics, entre autres.

Les méthodes de collecte des données des sources primaires et secondaires ont été employées. Des stagiaires ont été recrutés et envoyés dans les MDA pour collecter les données pertinentes, et le personnel du Secrétariat national du MAEP a été assigné à l'examen documentaire de la littérature appropriée. Des visites régionales de sensibilisation ont été organisées par les membres du CNG du MAEP dans les quatre chefs-lieux de région de Bo (Province du Sud) ; Kenema (Province de l'Est) ; Makeni (Province du Nord) et Freetown (Zone de l'Ouest). Pendant ces visites régionales, les populations des régions ont reçu des informations sur les activités du MAEP, et les Comités régionaux et de district du MAEP ont été restructurés et créés. Les participants ont été impliqués dans la mise en œuvre du PNA.

### **PROFESSEUR OSMAN GBLA**

PRÉSIDENT EXÉCUTIF DU CONSEIL NATIONAL DE GOUVERNANCE DU MAEP

## RESUME ANALYTIQUE

Le présent rapport conjoint 2015 et 2016 sur les progrès réalisés par la Sierra Leone dans la mise en œuvre du Plan national d'action (PNA) du MAEP présente les différentes évaluations des interventions et des défis du pays, dans ses efforts de mise en œuvre des recommandations contenues dans le Rapport d'évaluation pays 2012. Il recueille les divers efforts fournis par le pays dans l'exécution du PNA du MAEP dans les quatre domaines thématiques : démocratie et gouvernance politique ; gouvernance et gestion économique ; gouvernance d'entreprise ; développement socio-économique ; et les questions transversales.

Le rapport comprend les sections suivantes :

INTRODUCTION

MÉTHODOLOGIE

ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES  
RECOMMANDATIONS

CONCLUSIONS

Le rapport présente une évaluation des progrès réalisés par la Sierra Leone dans la mise en œuvre du PNA du MAEP au cours de la période 2015-2016, dans les quatre domaines thématiques du MAEP et les questions transversales, présentés ci-dessous :

### DÉMOCRATIE ET GOUVERNANCE POLITIQUE

- Soumission, au Gouvernement, du rapport finalisé de la Commission de révision constitutionnelle avec d'importantes recommandations en vue de l'amélioration de la Loi N°6 de 1991 portant Constitution de la Sierra Leone, y compris la nécessité de
- Promulguer la Loi de 2016 portant Service national d'état civil, qui exige l'enregistrement obligatoire de tous les citoyens et résidents non-citoyens de la Sierra Leone, ainsi que la fourniture d'E-cartes multi-usages aux inscrits. Cette disposition dispense les citoyens de s'inscrire plusieurs fois auprès de diverses agences gouvernementales pour obtenir leurs services.

- Accroître les ressources disponibles pour la Commission nationale électorale (CNE), la Commission d'enregistrement des partis politiques (CEPP) et la Commission nationale pour la démocratie (CND).
- Renforcer la lutte contre la corruption grâce à l'introduction et la mise en œuvre du programme « Non aux pots-de-vin », dont l'objectif est d'encourager les citoyens à dénoncer la petite corruption.
- Code d'éthique et Normes de services des Chefs suprêmes
- Aligner la Politique centrale des minerais (2015) à la Vision pour l'industrie minière en Afrique.
- Adopter un Accord de développement communautaire pour réglementer la contribution des sociétés minières au développement des communautés locales.
- Commissionner 75 SO pour faciliter la présentation des Rapports d'audit au grand public et accroître la couverture et la qualité des audits externes.
- Renforcer et mettre en service le Bureau d'aide juridique, pour garantir à la majorité des Sierra Léonais démunis un accès équitable à la justice.
- Coordonner les efforts du secteur de la sécurité, afin d'élaborer le Chapitre sur la sécurité nationale et l'inclure dans la Constitution nationale révisée.
- Élaborer la Stratégie et la Politique nationale de sécurité (NSPS)
- Élaborer un Plan national de gestion des inondations pour renforcer la capacité d'intervention de la Sierra Leone face à toutes les grandes inondations, avec ou sans assistance internationale/étrangère.
- Élaborer une Stratégie nationale de sécurité frontalière, permettant au pays de résoudre les problèmes de sécurité aux frontières et les autres questions frontalières.
- Élaborer une Stratégie de lutte contre le terrorisme
- Le Global Peace Index (GPI) classait la Sierra Leone au 43e rang, avec un indice de 1.805 en juin 2016.

### GOUVERNANCE ET GESTION ÉCONOMIQUES

- L'économie du pays est en cours de redressement,



avec une prévision de croissance de 4,9 % en 2016, après une dépréciation de 21 % en 2015. Le programme de réforme économique a réalisé ses objectifs-clés à savoir, garantir une croissance plus inclusive en dépit des chocs exogènes de l'épidémie Ebola et la chute des cours du minerai de fer. La mise en œuvre des politiques proactives d'austérité monétaire et fiscale à court et moyen termes dans les secteurs de l'agriculture, des pêches, des mines et des infrastructures a largement contribué à ces perspectives économiques positives.

- Des initiatives gouvernementales ont permis d'appuyer 1000 petites et moyennes entreprises, afin d'accroître leur compétitivité sur la chaîne de valeur (Discours du Président au Parlement : 2016)
- Mise en place et déploiement du Système intégré d'information relatif à la gestion financière (IFMIS), pour renforcer l'engagement vis-à-vis du contrôle des dépenses.
- Finaliser la Stratégie de gestion des finances publiques (2014-2017) de la Sierra Leone, avec un accent sur la gestion des recettes, la planification de l'investissement public et la création d'un Compte unifié du Trésor.
- Procéder à l'enregistrement numérique de 869 sociétés dans la Base de données de la Commission chargée des entreprises, et les rendre disponibles en ligne.
- Renforcer l'action des pouvoirs publics en vue d'améliorer l'accès à la justice commerciale, y compris la décentralisation du traitement des dossiers, afin d'accroître l'accès aux districts.

### **GOVERNANCE DES ENTREPRISES**

- Les autorités ont pris des mesures fermes pour remédier à l'accès limité des petites et moyennes entreprises (PME) aux financements abordables, y compris les efforts consentis par la Banque de Sierra Leone pour faire adopter un certain nombre de projets de loi : les Projets de loi sur les Valeurs immobilières ; sur les Placements collectifs et l'Administration du crédit ; et sur le Recouvrement des créances. Une fois promulgués, ces projets de loi favoriseront une plus grande disponibilité des financements aux opérateurs économiques sierra-léonais et renforceront le secteur financier.

- Créer un Registre des garanties permettant aux Sierraléonais d'utiliser des biens meubles et immeubles pour garantir les emprunts qu'ils contractent auprès des banques commerciales. La Banque de Sierra Leone travaille aussi en étroite collaboration avec le ministère des Finances et du Développement économique, afin de promulguer la Loi sur la Facilité de crédit-bail financier et, partant, faciliter l'obtention de crédits-bails par les PME sierra-léonaises.
- Les pouvoirs publics s'efforcent également d'améliorer le cadre juridique, politique et institutionnel, pour favoriser une gestion durable de la dette, grâce à l'adoption de la Loi sur la dette publique, qui fixe un cadre de gestion de l'emprunt et de l'endettement dans le secteur public, ainsi qu'un processus de rétrocession des garanties publiques et de suivi des passifs éventuels.
- L'élaboration du Projet de Code de gouvernance des entreprises, qui permet de réguler les secteurs public, privé et informel, était la première initiative du genre dans le pays. En outre, un Service de conformité doté d'un personnel qualifié a été créé, avec pour mission de veiller au respect des obligations statutaires et réglementaires par la Commission chargée des entreprises (CAC) et les sociétés.
- Le ministère du Commerce, de concert avec la Soros Foundation, a institué le Prix Business Bomba qui vise à encourager les opérateurs économiques locaux, grâce à la création d'un programme d'incitation à l'entrepreneuriat.

### **DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE**

- Le Gouvernement a relevé les dépenses dans le secteur social, notamment dans l'éducation et la santé. En 2015 et 2016, le budget alloué à l'éducation était de 210 milliards SLL et 250,3 milliards SLL respectivement. Au cours des 10 à 24 premiers mois d'exécution des Priorités de relance post-Ebola formulées par le Président, 94,9 milliards SLL ont été alloués au ministère de la Santé et de l'Assainissement, y compris 37,9 SLL pour l'achat de médicaments de soins de santé gratuits et de médicaments soumis au principe de recouvrement des coûts, et 10 milliards SLL destinés à l'appui à la santé publique en Sierra Leone.
- Amélioration de la qualité de l'éducation

dans les écoles, où de nouveaux contenus de programmes ont été introduits dans les matières principales. Un Plan d'incitation pilote a été mis en œuvre dans 1200 écoles primaires et 150 écoles secondaires du premier cycle, dans les districts de Kambia, Tonkolili, Pujehum et Kenema. Le Plan accorde des récompenses financières aux écoles sur la base de leurs performances en matière de gestion et d'entretien, et de l'amélioration continue des enseignements. Chaque école et chaque district est noté et classé à la lumière de ses performances aux niveaux primaires et secondaires (premier et second cycles) (Discours du Président au Parlement, 2016)

- Lancement du Programme national d'alimentation scolaire
- Le Gouvernement a pu maintenir à zéro le taux d'infection au virus Ebola, et a renforcé le système de prestation des soins de santé. Il a procédé au recrutement de 500 infirmiers et infirmières, qui avaient gracieusement offert leurs services pendant l'épidémie Ebola.
- Un système de santé résilient a été mis sur pied, afin de prévenir, détecter et répondre aux menaces de santé publique. Le Gouvernement a également installé des laboratoires de santé publique dans la Zone de l'Ouest, et dans chacun des trois chefs-lieux de région. Ils sont équipés de tous les équipements de test des fièvres hémorragiques virales, y compris Ebola.

### QUESTIONS TRANSVERSALES

Le Gouvernement a pris diverses mesures pour traiter

les questions transversales soulevées par le Rapport d'évaluation pays du MAEP en 2012, notamment l'ethnicité et la gestion de la diversité, la corruption et le chômage des jeunes, et la bénédiction ou la malédiction des ressources minérales et minières :

- Introduction de programmes d'éducation, de formation et d'emploi des jeunes, y compris le Programme de service national de la jeunesse.
- La Politique de base de 2015 sur les industries extractives prévoit la signature d'accords types sur l'exploitation minière, qui imposent aux sociétés minières de négocier avec les communautés minières sur les initiatives de développement communautaire.
- La Commission de lutte contre la corruption a lancé une Campagne « Non aux pots-de-vin », qui encourage les citoyens à dénoncer la corruption et l'extorsion en ligne ou par des messages texte.
- En dépit des efforts susmentionnés dans la mise en œuvre du PNA du MAEP en Sierra Leone, de nombreux défis réclament encore une attention immédiate :
- La nécessité d'accroître les efforts de sensibilisation sur les questions de gouvernance en général, et sur le MAEP en particulier.
- Allocation de ressources au MAEP, dont les missions ont été élargies pour couvrir le suivi de l'Agenda 2063 de l'UA et les Objectifs de développement durable 2030 de l'ONU.
- Mise en œuvre du MAEP dans des situations d'urgence : Répercussions d'Ebola et des crises internationales





## I.

## INTRODUCTION

Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), un organe du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), a été créé en 2003 pour servir d'instrument de suivi de la gouvernance et de matérialisation du développement durable. Il s'agit d'un instrument d'auto-évaluation volontaire, initié par les États membres de l'Union africaine. Le MAEP ambitionne essentiellement de favoriser l'adoption de politiques, de normes et de pratiques susceptibles de promouvoir la stabilité politique, une forte croissance économique, le développement durable et une intégration économique sous-régionale et continentale plus rapide à travers le partage d'expériences, le renforcement des approches réussies et des meilleures pratiques, l'identification des lacunes et l'évaluation des besoins en vue du renforcement des capacités. Dans ce sens, le Mécanisme vise à encourager la mise en place d'un leadership transformateur et la construction du dialogue national à travers un processus d'auto-évaluation inclusif et participatif. Il évalue les États membres dans quatre domaines thématiques de gouvernance : 1) Démocratie et gouvernance politique 2) Gouvernance et gestion économique, 3) Gouvernance d'entreprises et 4) Développement socio-économique.

Le MAEP compte à ce jour 37 États membres de l'UA, dont 19, y compris la Sierra Leone, ont déjà été évalués par les pairs. La reconnaissance grandissante de l'importance du MAEP suite à son intégration au sein de l'UA, a entraîné l'élargissement de ses missions, qui couvrent désormais le suivi de l'Agenda 2063 de l'UA et des Objectifs de développement durable (ODD) 2030 de l'ONU. Les pays qui adhèrent au MAEP sont tenus, au terme de l'évaluation de base, de présenter périodiquement des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre du PNA du MAEP.

### **1.2. La Sierra Leone et le Processus du MAEP**

La Sierra Leone a accédé au MAEP en 2006, mais s'est résolument engagée dans la mise en œuvre du Mécanisme en 2008, suite à l'inauguration d'une Commission nationale indépendante de gouvernance par Son Excellence le président Dr Ernest Bai Koroma. Grâce à un engagement politique résolu et une mobilisation nationale, le pays a été évalué par les pairs en janvier 2012. En 2015, le pays a présenté ses premier et deuxième rapports conjoints sur la mise en œuvre du PNA, et est prêt à recevoir une deuxième évaluation, après la présenta-

tion de ses troisième et quatrième rapports d'étape conjoints au Forum du MAEP, en juin/juillet 2017.

### **1.3 Le contexte national de la Sierra Leone pendant l'élaboration de ces rapports**

Le Programme pour la prospérité et les Priorités présidentielles en matière de prestation des services (y compris les Domaines de résultats stratégiques) sont les documents de politique stratégique adoptés par le pays, afin d'améliorer les conditions sociales et le climat des affaires, notamment après la bataille remportée contre la maladie à virus Ebola (MVE), qui affecté tous les aspects de la vie en Sierra Leone.

La Sierra Leone est l'un des pays ayant payé le plus lourd tribut de la crise MVE, qui a gravement affecté le système de soins de santé et les populations du pays. Outre la confirmation des 14 124 cas déclarés et des 3 956 décès, une proportion considérable des survivants à la maladie ont souffert des syndromes post-Ebola, tels que les douleurs musculaires et osseuses, des céphalées et des problèmes oculaires et auditifs (Source en note de bas de page). De plus, la MVE exerce une pression effroyable sur un secteur des soins de santé déjà fragile qui, avant l'épidémie, souffraient de graves lacunes en termes de personnel et de ressources indispensables, notamment les équipements nécessaires pour la fourniture du service et les travaux de laboratoire. Plus important encore, alors que les autorités de la Sierra Leone s'empressaient de circonscrire l'épidémie et de traiter les populations, d'importantes ressources ont été soustraites au suivi et à la prise charge de maladies telles que le paludisme, le VIH, la rougeole, favorisant ainsi leur prolifération à travers le pays. C'est dire que l'épidémie de MVE a entraîné des conséquences sanitaires importantes à l'échelle nationale, charriant des augmentations de coûts qui compromettent les perspectives économiques du pays pour les années à venir.

S'il est difficile d'évaluer l'impact réel de la MVE sur l'économie, la situation générale du pays démontre que cet impact est considérable. L'agriculture contribue environ 41,6 % au PIB de la Sierra Leone. La province de l'Est est le grenier du pays et la principale pourvoyeuse des principales cultures de rentes (cacao et café). C'est également dans cette région que le ministère de l'Agriculture travaille sur des projets de commercialisation des produits agricoles, afin de moderniser les techniques agricoles. Selon l'Enquête intégrée sur le budget

des ménages (2011) 63 % et 73 % (les sources récentes seront incluses en note de bas de page) des populations des zones rurales de Kenema et Kailahun, respectivement pratiquent l'agriculture (riz, cacao, café, etc.) et l'élevage. La MVE et la mise en quarantaine de Kailahun et Kenema ont perturbé la chaîne de valeur agricole (labour, plantation et récolte), qui se déroule durant toute l'année. Par exemple, la majorité des agriculteurs de la région de l'est louent les services de coopératives d'entre-aide jeunes pour le labourage. Les règlements adoptés par les chefferies pour contenir la MVE interdisaient ces activités. Cette situation a entraîné un risque de pénurie alimentaire dans les derniers mois de 2015.

Il convient également de noter que pendant la période considérée, le secteur minier est resté un poumon de l'économie sierra-léonaise, et les prévisions de croissance du Programme pour la prospérité (AFP), ainsi que la situation budgétaire du pays dépendent de la relance du secteur minier. En juin 2014, l'économie a subi le contrecoup de la clôture des opérations et du départ de plusieurs membres du personnel des sociétés minières étrangères, à l'instar de la London Mining Company et l'African Mine. Dès 2016, la plupart des sociétés

minières (Ocea limited, AML, Sierra Rutile, LMC et Cluff Gold Sierra Leone) ont soit interrompu leurs opérations, soit limité leur capacité opérationnelle. Les restrictions de voyage vers l'épicentre ont cours et les plans de poursuite des activités sont à l'arrêt. Le personnel non essentiel a été mis en congé. Les chocs résultant de la MVE et la dépréciation du cours du minerai de fer ont gravement affecté les prévisions de croissance du secteur minier en 2015, et même au-delà. Avant la MVE, la situation budgétaire s'est appréciée grâce à la forte croissance. Elle est cependant restée fragile en raison d'une assiette d'imposition faible, les problèmes de collecte des redevances auprès des sociétés minières dus à la baisse des cours internationaux de minerai de fer, les pressions liées aux dépenses sous-jacentes pour les salaires élevés (surtout les chefferies et les fonctionnaires), et l'augmentation des investissements dans les infrastructures. En juillet 2014, le Parlement a adopté un projet de loi de finances supplémentaires, qui prévoit un budget pour les services publics, y compris pour la lutte contre la MVE. Priorités présidentielles en matière de prestation des services : Axes prioritaires du Plan de relance et de transition de la Sierra Leone

**Tableau 1 : Priorités présidentielles en matière de prestation des services (10-24 mois) – Sierra Leone**

Secteur	Priorités des prestations de services	Domaines de résultats stratégiques
Santé	S'assurer que 40 hôpitaux et 1 300 installations de soins de santé primaires sont sécurisés et disposent des capacités nécessaires pour fournir des soins de santé essentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les enfants et les mères reçoivent des soins de santé essentiels</li> <li>Les patients souffrant de tuberculose, du VIH et du paludisme font à nouveau l'objet d'une prise en charge à long terme.</li> <li>3 500 survivants d'Ebola reçoivent des soins et un appui gratuits</li> </ul>
Éducation	Assurer le retour de tous les enfants à l'école, leur participation active au processus d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer l'inscription de tous les enfants à leur retour à l'école</li> <li>Accélérer l'apprentissage</li> </ul>
Protection sociale	Insérer plus de 100 000 petits agriculteurs/chômeurs dans l'économie formelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre à 100 000 exploitations familiales de planter, récolter et commercialiser une production record en 2015</li> <li>Mettre des microfinancements à la disposition des PME et des petits commerçants</li> <li>Mettre un budget à la disposition des communautés pour la réalisation des travaux d'infrastructure de base, WASH, etc.</li> </ul>
Secteur privé	Mettre sur pied une architecture, des systèmes et des capacités de prestations de soins et de responsabilité economy	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le contrôle des programmes, la résolution des problèmes et la publication des résultats en toute impartialité.</li> <li>Encourager la bonne gouvernance, le contrôle financier et la responsabilité mutuelle</li> <li>Encourager la productivité, la transparence et la responsabilité à travers les réformes.</li> </ul>

**Ces priorités présidentielles pour la relance seront davantage complétées par les objectifs stratégiques du Programme pour la prospérité, notamment :**

- Fournir une alimentation électrique fiable à l'ensemble du pays, en améliorant la gestion et la réglementation du secteur de l'énergie, en renforçant la collecte des recettes et en boostant la capacité de production d'énergie.
- Accroître les capacités et la productivité des secteurs agricole et halieutique
- Développer le réseau national des transports
- Favoriser le développement humain durable à travers la fourniture de services sociaux de qualité

Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure des revenus nationaux et de la production de richesses d'une économie donnée. Le PIB est égal au total des dépenses liées à tous les biens et services finaux, produits à l'intérieur d'un pays au cours d'une période donnée. Le produit intérieur brut de la Sierra Leone s'élevait à 4,47 milliards de dollars US en 2015. Le PIB par habitant de la Sierra Leone affichait 497,89 dollars US, à sa dernière position en 2015. Il équivaut à 4 % de la moyenne mondiale. Ces chiffres indiquent que plus de 53 % de la population vit dans l'extrême pauvreté, avec moins de 1 dollar par jour. La Sierra Leone reste largement dépendante de l'aide étrangère. La valeur du PIB du pays représente 0,01 % de l'économie mondiale. Le PIB de la Sierra Leone a stagné à une moyenne de 1,21 milliard de dollars US de 1960 à 2015, atteignant un plafond historique de 5 milliards de dollars US en 2014 et un plancher record de 0,32 milliard de dollars US en 1960.

L'Indice de développement humain pour 2015, qui intègre les dimensions de la santé, l'éducation et le niveau de vie, classe la Sierra Leone 181e sur les 188 nations évaluées. Le développement humain, tel que mesuré par l'IDH, devrait s'inverser en raison de l'impact de la MVE sur la santé (c.-à-d. l'espérance de vie à la naissance), sur l'éducation (le nombre d'années de scolarité) et le niveau de vie (revenu national brut par habitant).

Malgré l'impact de la MVE, les citoyens jouissent pleinement des droits de l'homme et des libertés fondamentales de liberté d'expression et de liberté d'association. De nombreuses convocations électo-

rales, notamment les législatives partielles, les élections par circonscription et les élections municipales ont été conduites par la Commission nationale électorale (CNE), avec la participation effective des populations. Plusieurs initiatives de gouvernance sont menées dans les domaines de la politique, de la gouvernance économique et d'entreprises, et du développement socioéconomique :

- Le déroulement d'élections législatives et municipales libres et transparentes en 2015 et 2016 ;
- L'annulation de toute ingérence politique dans les activités de la Commission nationale électorale ;
- L'élaboration et la consolidation de politiques monétaires et budgétaires saines, avec un contrôle effectif de la situation de la masse monétaire, des taux de change et des tendances inflationnistes ;
- Le renforcement de la Commission de lutte contre la corruption, qui dispose désormais d'une équipe de procureurs habilités à instruire et juger les affaires ;
- Le développement du secteur de l'énergie, qui a un effet multiplicateur sur le développement socioéconomique du pays.

**1.5. Principales activités du Conseil national de gouvernance du MAEP pendant la période du rapport**

Pendant la période sous étude (2015-2016), le Conseil national de gouvernance du MAEP, composé de treize membres, a mené un certain nombre d'activités liées à la gouvernance en général, et au MAEP en particulier, notamment le suivi des progrès et de la participation. Au nombre de ces activités figurent :

**1.5.1. Le lancement national des premier et deuxième Rapports d'étape du MAEP pour la Sierra Leone et l'ouverture officielle du Forum de gouvernance sur la promotion de la bonne gouvernance en Sierra Leone à travers l'éradication de la pauvreté et les droits de l'homme, par Son Excellence le président Dr Ernest Bai Koroma, les 17 et 18 octobre 2016 à Freetown, en Sierra Leone.**

Cet événement de deux jours visait deux objectifs majeurs : premièrement, le lancement à l'échelle nationale des premier et deuxième Rapports d'étape du MAEP



pour la Sierra Leone, afin d'informer les Sierra Léonais des progrès réalisés par le MAEP dans le pays et, deuxièmement, la commémoration de la Journée internationale de l'éradication de la pauvreté, avec l'ouverture officielle d'un Forum sur la gouvernance. Ces assises ont été honorées par la présence de Son Excellence le Président Dr Ernest Bai Koroma. D'autres dignitaires ont également marqué l'événement de leur présence : Son Excellence l'Ambassadrice Fatuma Ndongiza, APRM membre du Panel d'éminentes personnalités du MAEP en charge de la Sierra Leone ; le Professeur Eddy Malako, Directeur général du Secrétariat continental du MAEP en Afrique du Sud, M. Ferdinand Katendeko du Secrétariat continental du MAEP, MM. Mcbride Nkhalamb et Liziwe Kusi du Secrétariat continental du MAEP. Au rang des autres participants figuraient : les ministres du gouvernement, les membres du Parlement, les membres du Conseil national de gouvernance du MAEP, les membres du Corps diplo-

matique, les partenaires de développement, la Société civile, les médias, les représentants régionaux et de district. (Photos de l'événement)

#### 1.5.2. Tournée de sensibilisation et de restructuration régionale du MAEP : 24- 27 octobre 2016.

Cette importante tournée régionale a été organisée pour informer les citoyens des chefs-lieux de région de Bo-Kenema et Makenu des progrès réalisés par le MAEP, et pour reconstituer les Comités de district du MAEP. La délégation était constituée des membres du Conseil national de gouvernance du MAEP et des membres du Parlement issus de la Commission des affaires politiques et publiques. Pendant la tournée, les citoyens se sont engagés vis-à-vis du processus du MAEP, notamment en contribuant à l'élaboration des troisième et quatrième Rapports d'étape du MAEP. Des documents d'information, d'éducation et de communication ont été distribués. La tournée s'est également étendue dans le district rural de l'Ouest.



“ LA SIERRA LEONE RESTE LARGEMENT DÉPENDANTE DE L'AIDE ÉTRANGÈRE. LA VALEUR DU PIB DU PAYS REPRÉSENTE 0,01 % DE L'ÉCONOMIE MONDIALE. ”



**1.5.2. Participation à la Première consultation sur les Conseils nationaux de gouvernance (CNG) à Midrand, Afrique du Sud les 3<sup>r</sup> et 4<sup>t</sup> octobre 2016.** L'objectif principal de cette rencontre était de revenir aux fondements et à la vision originale du MAEP, afin d'évaluer le rôle joué par les CNG du MAEP. C'est à cette occasion que le Comité intérimaire des CNG du MAEP a été créé, en intégrant la délégation sierra-léonaise parmi ses membres.

**1.5.3 Participation au Sommet spécial sur la redynamisation du MAEP à Nairobi, Kenya, 21- 26 août 2016.** Ce 25<sup>e</sup> Sommet des Chefs d'État et de gouvernement du MAEP s'est réuni en session extraordinaire, pour débattre sérieusement de la redynamisation du MAEP, en vue d'élargir la visibilité et renforcer la mise en œuvre du mécanisme sur le continent. La Sierra Leone était représentée par Madame Nanette Thomas, ministre des Affaires politiques

et publiques et Point focal du MAEP ; le Professeur Osman Gbla, président du Conseil national de gouvernance du MAEP ; l'Honorable Jusufu B. Mansary, membre du Parlement ; le Dr Abdulai Dumbuya, membre du CNG du MAEP et M. Alphonso Manley membre du CNG du MAEP. (Photos). Pendant leur séjour à Nairobi, la délégation sierra-léonaise a été invitée à rencontrer les membres du CNG du MAEP du Liberia, dans le cadre d'une visite de partage d'expériences.

“ C'EST À CETTE OCCASION QUE LE COMITÉ INTÉRIMAIRE DES CNG DU MAEP A ÉTÉ CRÉÉ, EN INTÉGRANT LA DÉLÉGATION SIERRA-LÉONAISE PARMIS SES MEMBRES. ”



*Participants à l'une des tournées de sensibilisation régionale du MAEP*



*Délégation de la Sierra Leone au Sommet de redynamisation du MAEP, Nairobi, Kenya, 21-26 août 2016.*



## MÉTHODOLOGIE

### II.1

### Cadre institutionnel

Le cadre de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du PNA tente de définir les rôles et les responsabilités des acteurs et institutions impliquées dans le processus, y compris le gouvernement central, le Conseil national de gouvernance du MAEP, les collectivités territoriales, la société civile, le secteur privé, les universitaires et la communauté des donateurs. Le dispositif institutionnel comprend les entités ci-après : le Comité national de pilotage du MAEP, le Conseil national de gouvernance du MAEP, le Secrétariat du MAEP, les groupes de travail techniques sur les quatre domaines thématiques et les comités de district du MAEP. La Figure 1, ci-dessous, illustre le cadre institutionnel du MAEP en Sierra Leone, y compris les principales composantes et l'organigramme

**Figure 1 : Cadre institutionnel pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PNA**





## Production des instruments et des activités de collecte des données

Une combinaison de méthodes de collecte des données et informations a été employée pour l'élaboration du rapport conjoint sur la mise en œuvre du PNA du MAEP par la Sierra Leone. Le personnel du Secrétariat national du MAEP, en étroite collaboration avec les membres du Conseil national de gouvernance du MAEP, a organisé des réunions sur les méthodes de collecte des données, après des sessions d'orientation sur la mise en œuvre du PNA du MAEP. Les divers Points focaux du MAEP, issus des ministères, départements et agences (MDA) ont également été conviés aux réunions d'orientation sur leur rôle dans la mise en œuvre du PNA. Ces sessions et participations se sont avérées très utiles pour définir clairement les rôles et les contributions au rapport.

Le personnel du Secrétariat a été invité à effectuer diverses analyses documentaires et à impliquer les

représentants des MDA dans la collecte des données. Les membres du Comité de district du MAEP ont, eux aussi, été invités à procéder aux analyses documentaires et à la collecte des données dans leurs districts respectifs, après avoir reçu des orientations sur ce processus. Outre les divers membres du Comité de district du MAEP, huit (8) chercheurs stagiaires de l'Université de Sierra Leone ont été recrutés par le Secrétariat du MAEP (Une équipe de 2 stagiaires affectée à chaque Groupe thématique). Ces stagiaires ont reçu des diverses parties prenantes une formation de deux jours sur les instruments, protocoles et stratégies de collecte des données.

Les contributions des différentes tournées de région et de district forment également une partie des données insérées dans le rapport, grâce à la grande pertinence des commentaires des participants.

“ LES CONTRIBUTIONS DES DIFFÉRENTES  
TOURNÉES DE RÉGION ET DE DISTRICT FORMENT  
ÉGALEMENT UNE PARTIE DES DONNÉES  
INSÉRÉES DANS LE RAPPORT, GRÂCE À LA  
GRANDE PERTINENCE DES COMMENTAIRES  
DES PARTICIPANTS. ”

### III. ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS

Le compte rendu des progrès réalisés est une exigence pour la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessous et de plusieurs autres cibles :

- S'assurer que les pays mettent en œuvre les priorités nationales convenues par les parties prenantes pendant le processus d'évaluation et qu'ils exécutent les engagements pris dans le Plan national d'action (PNA) du MAEP, afin de combler les lacunes identifiées pendant l'évaluation ;
- Superviser les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PNA ;
- Identifier les lacunes et les ressources nécessaires (humaines, techniques et financières) pour mener à bien les programmes et initiatives du PNA ;

#### 3.1 NORMES ET CODES

- Le Rapport d'évaluation pays du MAEP a observé que la Sierra Leone a souscrit à bon nombre de normes, codes et traités internationaux, mais doit encore assurer leur internalisation. Sept conventions sont proposées à la ratification par les États membres. La Sierra Leone a déjà ratifié les instruments suivants :
- Amendement à l'Acte constitutif de l'Union africaine (UA), 2003
- Pacte de non-agression et de défense commune de l'UA, 2005
- Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, 2003.
- Convention des Nations Unies contre la corruption
- Protocole relatif aux droits des femmes en Afrique, 2003
- Protocole relatif à la Cour africaine de justice, 2003
- Protocole relatif à la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, 2004.

“ DANS LE RESTE DU PAYS, LE FONCIER OBÉIT AU MODÈLE DE LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE SOUS LE RÉGIME FONCIER COUTUMIER, ET EST CONTRÔLÉ PAR LES CHEFS TRADITIONNELS, QUI ADMINISTRENT LES TERRES AU NOM DE LEURS COMMUNAUTÉS, EN VERTU DES PRINCIPES ET USAGES COUTUMIERS. ”

## 3.2. DÉMOCRATIE ET GOUVERNANCE POLITIQUE

Ce domaine thématique du MAEP cible 9 objectifs que la Sierra Leone s'est efforcée de traiter pendant la période du rapport, à l'aune des recommandations faites par le Rapport d'évaluation du pays, publié par le MAEP en 2012.

**OBJECTIF 1 :** Prévention et réduction des conflits intra et interétatiques

### 3.2.1. Propriété foncière et régime d'enregistrement foncier

Le régime foncier de la Sierra Leone est caractérisé par une double structure de propriété. La partie occidentale, y compris la péninsule de Freetown, est régie par le modèle anglais de propriété foncière, marqué par la cession en fief simple, les hypothèques et les baux. Dans le reste du pays, le foncier obéit au modèle de la propriété collective sous le régime foncier coutumier, et est contrôlé par les chefs traditionnels, qui administrent les terres au nom de leurs communautés, en vertu des principes et usages coutumiers. Dans le droit familial coutumier en vigueur, les femmes ont plus difficilement accès à la terre que les hommes. Hors de la Zone de l'Ouest, le foncier obéit au système d'occupation des terres par bail. Les deux régimes excluent les étrangers de la propriété foncière, mais leur permettent de louer des terres pour une période allant jusqu'à 99 ans. Il existe officiellement un accès complet et libre aux tribunaux, pour tout individu ou entreprise dont les intérêts sont lésés, mais les pratiques judiciaires sont exposées aux influences politiques et financières.

L'un des problèmes prioritaires inscrits dans le Programme pour la prospérité du gouvernement est la gestion effective et efficace du secteur foncier. La formulation et le lancement de cette Politique foncière nationale historique, qui aborde les principaux problèmes de propriété foncière et initie un processus de réforme en la matière est une grande avancée pour le peuple sierra-léonais et le gouvernement de la Sierra Leone.

La Politique foncière nationale de la Sierra Leone, révisée en 2015, propose l'amélioration et le renforcement des systèmes et lois relatifs à l'administration foncière, notamment, en reconnaissant et en travaillant avec les différents régimes de propriété foncière de la Zone de l'Ouest et des autres provinces, en renforçant les capacités des institutions concernées en vue de la

mobilisation de ressources nationales et internationales suffisantes pour garantir la mise en œuvre de la politique. En dépit de la complexité des régimes de propriété foncière en Sierra Leone, et du caractère hautement sensible des questions foncières, des progrès considérables ont été réalisés dans la résolution de nombreux problèmes entourant le secteur foncier dans le pays, notamment les questions liées aux droits d'accès à la propriété foncière, à la planification et la réglementation de l'affectation des terres, à la gestion des questions foncières spéciales, aux structures d'administration des terres, à la réglementation foncière et la constitution.

L'objectif de la politique foncière est d'aboutir à un système de propriété foncière plus claire, plus juste et plus efficace, susceptible de répondre aux besoins sociaux et publics, de stimuler les investissements et de contribuer au développement continu de la nation.

La mise en place d'un système de propriété foncière sûr constitue un facteur déterminant de la consolidation de la paix en Sierra Leone, et est fondamentale pour le développement du pays. Le système actuel entretient un certain nombre de problèmes, qui affectent la propriété, l'administration et l'affectation des terres. La question est de savoir comment rendre ce système plus efficace, plus transparent et plus juste et équitable pour tous les citoyens. La politique foncière en vigueur en Sierra Leone s'efforce de résoudre certains problèmes liés à la gestion des terres, notamment :

- L'accès inéquitable à la terre ;
- Le manque de terres accessibles dans la Zone de l'Ouest ;
- L'occupation illégale des terres domaniales et privées dans la Zone de l'Ouest, en raison de l'urbanisation accélérée ;
- L'insécurité des modèles et des droits fonciers en raison de l'absence d'un système d'enregistrement des titres de propriété ; l'absence de cartes et d'informations cadastrales ; l'imprécision et la divergence des modèles fonciers sous le droit coutumier ; le chevauchement des juridictions du droit écrit et du droit coutumier ;
- La faiblesse de l'administration et de la gestion foncière, c.-à-d. l'insuffisance des capacités au sein du ministère des Ressources foncières, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement pour remplir ses fonctions et réaliser ses objectifs ;

- L'absence d'une base de données fiable sur les informations cadastrales et l'affectation des terrains domaniaux, privés et coutumiers ; et
- Des pratiques de concession et des mécanismes de protection inappropriés, incapables d'empêcher l'accaparement des terres dans le secteur de l'utilisation commerciale des terrains.

**3.2.2. La sécurité sous-régionale** La Sierra Leone est réputée être l'un des pays les plus sûrs de l'Afrique de l'Ouest. Le Global Peace Index (GPI) est l'indice de mesure de la paix dans le monde. Il classe 163 États et territoires indépendants en fonction de leur niveau de pacifisme. La Sierra Leone occupe le 43<sup>e</sup> rang du classement, avec un indice de 1,805 en juin 2016.

En tant que membre de la CEDEAO, le pays bénéficie des accords régionaux en termes d'appui institutionnel (surtout dans le cadre de l'Union du Fleuve Mano), de commerce et de coopération transfrontalière, d'harmonisation macroéconomique et de sécurité régionale. Au-delà de ces bénéfiques économiques, le pays tire avantage de l'intégration régionale en termes d'appui politique et militaire. Cette coopération s'est manifestée par le rôle central de la CEDEAO, dont l'appui a permis à la Sierra Leone de combattre les rebelles et mettre fin à la guerre civile, de déposer les régimes militaires illégitimes, et de réinstaurer une gouvernance démocratique, gage de stabilité politique.

La Sierra Leone vit aujourd'hui dans un climat de paix, de bonne gouvernance démocratique et de sécurité. En outre, le pays continue d'apporter sa contribution aux effectifs militaires et policiers de la Force de maintien de la paix des Nations Unies dans les foyers de tensions de la région. L'excellence et la discipline des forces de sécurité de notre nation sont internationalement reconnues.

**3.2.3. La réaction des chefferies aux besoins sociaux en rapide mutation** Les coutumes et pratiques traditionnelles de la Sierra Leone ont de tout temps été en porte à faux avec la culture occidentale, de la colonisation par les Britanniques à nos jours. Les Chefs suprêmes, en tant que gardiens et symboles des coutumes traditionnelles sont régulièrement la cible d'invectives par les partisans de l'occident ou des modes de vie modernes. Toutefois, les chefs, à l'instar de leurs confrères d'autres pays africains, sont toujours restés attachés à la préservation de leur culture, qui est léguée de génération en génération. Mais en rai-

son de la prédominance des modèles de gouvernance occidentaux, les Chefs suprêmes ont vu leurs pouvoirs s'émousser au fil des ans, même s'ils restent des acteurs sociaux, politiques et économiques importants des programmes de développement du pays.

Les Chefs suprêmes sont dépositaires de pouvoirs considérables dans les zones rurales de la Sierra Leone, et sont généralement à l'initiative de la plupart des projets de développement réalisés dans leurs chefferies. Leur apport est donc crucial pour le succès des projets réalisés dans leur sphère d'influence.

Le Président Koroma semble avoir pris toute la mesure de cette situation et aurait exhorté les chefs suprêmes à « utiliser le Processus de révision constitutionnelle (PRC) comme une opportunité de renforcer et de consolider davantage leur rôle de chef dans l'architecture de gouvernance du pays. » Il a cependant regretté les « attaques récurrentes, dont les coutumes et les traditions des communautés respectives au fil des ans », et a recommandé la préservation des valeurs fondamentales. Pendant l'installation des nouveaux Chefs suprêmes, le Président Koroma s'est engagé, dans un communiqué de la Présidence de la République, à apporter le soutien continu du gouvernement pour « renforcer les capacités des chefs suprêmes » à transformer leurs communautés et la vie de leurs populations.

Les quatre chefs suprêmes installés sont le CS Kandeh Sorie Kakandeh III de la chefferie de Tambaka dans le district de Bombali, le CS Alikali Mellah III de la chefferie de Maforki dans le district de Port Loko, le CS Fullahmansa Magberek II de la chefferie de Yoni dans le district de Tonkolili et le CS Baibaro Maboleh Hashini de la chefferie de Malal Mara dans le district de Tonkolili.

**3.2.4. La loi portant modification du Code d'éthique et des Normes de service des Chefs suprêmes et des tribunaux locaux**, constitue l'un des nombreux efforts consentis pour relever les défis des Chefs suprêmes dans le pays.

**3.2.5. L'élaboration de diverses politiques nationales de sécurité:** Afin de garantir la sécurité de l'État, les pouvoirs publics ont pris des mesures importantes, en élaborant des stratégies telles que la Politique et la Stratégie nationale de sécurité, le Chapitre sur la sécurité nationale à inclure dans le Rapport de révision constitutionnelle, le Plan national de gestion des inondations et la Stratégie de lutte contre le terrorisme.



**OBJECTIF 2:** Promotion de la démocratie constitutionnelle, y compris l'organisation régulière des élections, la liberté de choix, l'État de droit, les droits des citoyens et la suprématie de la constitution.

**3.2.6 Le Comité de révision constitutionnelle (CRC)** de la Sierra Leone a soumis son rapport au Gouvernement au terme d'un important processus de révision de la Constitution de 1991. Le processus de révision a été conduit par le Juge Edmund Cowan. Le rapport contient les propositions de modification de la Constitution de la Sierra Leone – La loi N°6 de 1991. Cette révision est considérée comme le réaménagement le plus audacieux et le plus radical jamais entrepris pour la Constitution du pays depuis son indépendance en 1961, afin de façonner le mode de gouvernance de la Sierra Leone.

Les modifications recommandées et annoncées par le Juge Cowan (Photo : à gauche, avec les membres du CRC et le Président Koroma à droite) font désormais l'objet de débats publics en vue de leur ratification par un référendum national. Selon le CRC : « L'objectif principal de la Constitution révisée est de renforcer la démocratie multipartite existant et de créer une société ouverte et transparente ». Il semble que les modifications recommandées par le CRC trouvent leur plus fidèle expression dans les quatre nouveaux chapitres qui seront ajoutés à la Constitution, et qui devraient renforcer la démocratie multipartite existante et créer une société ouverte et transparente. Les quatre nouveaux chapitres proposés sont :

- 1. Collectivités territoriales et décentralisation:** Cette proposition est justifiée par la nécessité de renforcer le processus de décentralisation du pouvoir et de le déléguer aux districts et aux communes.
- 2. Citoyenneté:** Le CRC a appuyé la recommandation impérative faite par la Commission-vérité et réconciliation (CVR), afin de consacrer l'acquisition de la citoyenneté (qui doit se faire sans considération de race et de genre), et les principes de droits et de responsabilités dans la Constitution. Cette disposition a été entérinée par la Commission de réforme législative de la Sierra Leone ».
- 3. Domaines, ressources naturelles et envi-**

**ronnement:** Le CRC apprécie les avis exprimés par le Gouvernement dans la Politique foncière nationale de la Sierra Leone. L'Agence de protection de l'environnement (EPA), le Consortium de la Sierra Leone sur les changements climatiques, l'environnement et la conservation des forêts (CEFCON - SL), l'Autorité nationale des aires protégées (NPAA), le Bureau du Directeur de cabinet, l'Alliance nationale pour la démocratie (NDA) » a ajouté le CRC.

- 4. Information, Communication et Media:** Le CRC apprécie les avis exprimés par l'Association des journalistes de Sierra Leone (SLAJ), les professionnels des médias écrits et électroniques, la Commission indépendante des médias (IMC), le document de Révision des lois et de la réglementation sur les médias adressé à l'IMC, au MRCG, au PNUD et à l'UNESCO, dans les commentaires qu'ils ont formulés pendant le processus de consultation.

D'autres propositions de modification de la constitution sont présentées ci-dessous :

- La séparation du Bureau du Procureur général du ministère de la Justice
- L'organisation des élections municipales tous les 5 ans au lieu de 4
- La sortie des élections municipales du champ politique
- Le choix d'une date fixe pour la tenue des élections présidentielles, législatives et municipales
- La fin de l'exonération fiscale du Président de la République
- Le retrait de la qualité de membre du Parlement au Président de la République
- La création d'une Chambre des Chefs suprêmes La suppression de la deuxième chambre ou du Sénat
- Le CRC continue de recueillir des informations sur l'opportunité de l'abolition de la peine de mort
- Le passage de l'âge de la retraite pour les juges/magistrats de 65 à 70 ans
- L'abrogation de la condition de justifier de son origine noire africaine pour obtenir la nationalité sierra léonaise
- L'attribution du statut de citoyen aux enfants apatrides de moins de 5 ans vivant en Sierra Leone
- La nomination du Président de la Cour Suprême par la Commission des services judiciaires et ju-





ridiques

- L'harmonisation des deux régimes fonciers du pays
- L'exclusivité des privilèges de pension et de prime aux membres du parlement ayant rempli deux mandats consécutifs.
- Le droit à l'éducation, à la santé et au logement est désormais légitime.

**3.2.7 Le pays a rempli les conditions d'adhésion au Partenariat pour la transparence gouvernementale (OGP)**- Sous le leadership du Son Excellence le Président Dr Ernest Bai Koroma, la Sierra Leone a rempli les conditions d'adhésion au Partenariat pour la transparence gouvernementale (OGP), qui a été créé par le Président des États-Unis d'Amérique (USA), Barack Obama et les Organisations de la société civile (OSC) des USA. La Sierra Leone satisfait à toutes les exigences et est devenue le 6e pays membre de l'OGP en juillet 2014. L'adoption du Projet de loi sur la liberté d'information a été le point de départ de toutes les réalisations importantes engrangées par le peuple sierra-léonais et le Gouvernement de la Sierra Leone. L'initiative de transparence gouvernementale est un mécanisme qui vise à « Rapprocher les pouvoirs publics des populations, et les populations des pouvoirs publics. »

Au début de l'année 2016, le Mécanisme indépendant d'élaboration de rapports a publié les rapports d'étape des pays qui avaient entamé la mise en œuvre de leurs plans d'action en 2014. Ces rapports couvrent l'élaboration et la première année de mise en œuvre du plan d'action de chaque pays. En Sierra Leone, Charlie Hughes, chercheurs à l'IRM a résumé ses conclusions :

"La Sierra Leone s'efforce de progresser en matière de transparence, grâce à l'adoption d'un plan d'action ambitieux qui couvre des domaines stratégiques, tels que les industries extractives, l'administration foncière et les finances. La réalisation de ces engagements peut être renforcée par des investissements continus dans des institutions de supervision indépendantes et transparentes".

Les versions finales du rapport d'étape (2014-2015), du rapport d'auto-évaluation (2014-2016) et du Plan d'action (2016-2018) sont ouvertes aux commentaires et observations du public. L'auto-évaluation s'est concentrée sur les trois piliers ci-après :

### **1. La responsabilité**

Existe-t-il des règles, une réglementation et des mécanismes

faisant obligation aux autorités publiques de justifier leurs actions, de réagir aux critiques ou aux réclamations qui leur sont adressées, et d'accepter la responsabilité de leurs échecs vis-à-vis des lois et de leurs engagements ?

### **2. La transparence**

Les informations relatives aux activités et aux décisions du gouvernement doivent être disponibles, complètes, propices, accessibles au public et conformes aux normes élémentaires de transparence (ex. : données brutes, lisibilité automatique).

### **3. Participation des citoyens**

Le Gouvernement encourage les citoyens à participer au débat public et à apporter leurs contributions, en vue d'une gouvernance plus réactive, plus innovante et plus efficace.

### **3.2.8 Renforcement de l'efficacité de la Commission nationale électorale (CNE) de la Sierra Leone dans la conduite des élections.**

La CNE est un Organisme indépendant de gestion des élections (EMB), chargé de l'organisation, la conduite et la supervision des composantes essentielles des élections et référendums publics. Elle comprend un conseil composé de cinq (5) commissaires (c.-à-d. un(e) président(e) et quatre commissaires) et un secrétariat. En 2015, les élections partielles de chef du village de Regent ont été menées à bien, y compris 5 élections municipales/communales et 1 élection législative. En 2016, les élections législatives partielles se sont tenues dans les circonscriptions 001 et 50 des districts de Kailahun et de Port Loko, le samedi 9 juillet 2016, après les élections municipales partielles dans les communes 303 du district de Moyamba, 112 du district de Bombali et 337 du district rural de l'Ouest.

La réforme du régime électoral a été identifiée comme un projet prioritaire dans le processus de restructuration et de transformation de la CNE. Elle fait par conséquent partie de la matrice de réforme électorale (en sept étapes) de la Commission avec les cycles électoraux de 2005-2009 et les plans stratégiques de 2015-2019. En mai 2012, la Loi sur les élections aux fonctions publiques (Loi N°4) a été adoptée par le Parlement.

Le processus de réforme électorale visait les principaux objectifs suivants :

- Consolider la législation relative aux élections en un document unique, afin faciliter sa consultation par les parties prenantes et les administrateurs électoraux. Avant l'adoption de la Loi de 2012



sur les élections aux fonctions publiques, la législation électorale relative aux aspects techniques était dispersée dans divers documents : la Constitution de 1991 de la République de Sierra Leone, la Loi de 2004 sur les collectivités territoriales, la Loi de 2002 sur la CNE, la Loi de 2002 sur la législation électorale, et bien d'autres.

- Comblent les lacunes et les défaillances identifiées dans la législation électorale du pays (ex. : inexistence de lois spécifiques sur les référendums, la délimitation des frontières, les élections au sein des collectivités territoriales, l'invalidation des résultats des élections.
- Éliminer les ambiguïtés et les incohérences contenues dans la législation électorale nationale, identifiées au fil des expériences électorales et par les rapports d'observation des élections (ex. : l'utilisation des mots « ou » et « et » dans les sections 37(1) et 108(4) de la Constitution de 1991, relatives au référendum.
- Harmoniser le cadre juridique électoral avec les instruments régionaux et internationaux signés et ratifiés par le Gouvernement de la Sierra Leone.
- La CNE s'est acquittée des fonctions suivantes pendant la période du rapport :
- L'amélioration des politiques favorables au genre et aux handicapés à travers la traduction de la Politique sur le handicap et de la Foire aux questions (FAQ) en Braille pour les personnes aveugles, et en signes ou en pictogrammes pour les sourds-muets (Rapport annuel 2015 de la CNE)
- La CNE a conduit les élections ci-après : Trois (3) élections législatives partielles (Circonscriptions 025, 030 et 17) ; cinq (5) élections municipales partielles (communes 002, 034, 261 et 329) ; une (1) élection partielle de chef de village à Regent, dans le district rural de l'Ouest ; huit (8) élections de Chefs suprêmes à Dea, Yawei, Gaura, Dema, Yawboko, Timdale, Jaiama Bongor et Valunya (Rapport 2015 de la CNE).

**3.2.9 La Sierra Leone et la Millennium Challenge Corporation:** Le 17 novembre 2015, la Millennium Challenge Corporation (MCC) du Gouvernement des États-Unis et la République de Sierra Leone ont signé un nouvel accord de partenariat d'un montant de 44 millions de dollars sous les ors du Palais présidentiel de la Sierra Leone. La subvention de 44 millions de dollars – dénommée Programme de seuil de la MCC – vise à soutenir les réformes politiques, ren-

forcer les capacités institutionnelles et améliorer la gouvernance dans les secteurs de l'eau et de l'électricité, surtout à Freetown. Le programme vise à créer une fondation pour la fourniture de services d'eau et d'électricité abordables, tout en limitant les risques de corruption grâce à la mise en place et le renforcement d'institutions indépendantes de réglementation et accroître la transparence et la responsabilité.

Pendant plusieurs années, nos gouvernements ont travaillé de concert à la promotion de la paix, de la sécurité et de la démocratie en Sierra Leone », a affirmé Tritter. Aujourd'hui, nous célébrons une nouvelle étape, un nouveau partenariat qui posera les fondations d'une croissance économique durable, à un moment crucial de l'histoire de la Sierra Leone. » D'une manière générale, ce projet vise à améliorer l'accès à l'eau potable et à une source d'électricité fiable, et à soutenir les réformes visant à limiter les risques de corruption.

Le partenariat arrive au moment où le pays se relève des effets dévastateurs de l'épidémie Ebola et vient compléter les efforts de relance fournis par le Gouvernement des États-Unis. Il représente également la dernière contribution de la MCC à l'électrification de l'Afrique, après les récents investissements effectués au Liberia et au Bénin. Les Programmes de seuil de la MCC aident les pays à remplir les conditions requises pour obtenir des subventions plus importantes de la MCC – appelées conventions – en soutenant des réformes politiques et institutionnelles ciblées.

Le Programme de seuil de la Sierra Leone comporte trois composantes essentielles :

- Un Projet de renforcement de la réglementation qui renforce les capacités de la nouvelle Commission de régulation de l'énergie et de l'eau ;
- Le Projet de réforme du secteur de l'eau, qui vise à améliorer la gouvernance, la performance et la responsabilité de l'ensemble du secteur, à travers le renforcement des capacités des services de distribution d'eau de Freetown ; et
- Le Projet de réforme du secteur de l'électricité, qui aide le Gouvernement de la Sierra Leone à mettre un en œuvre le nouveau cadre et la structure de marché du secteur de l'énergie dans le pays. Le programme a été approuvé par le Conseil d'administration de la MCC lors de sa réunion trimestrielle de septembre.



**OBJECTIF 3:** Promotion des droits économiques, sociaux et culturels, et des droits civils et politiques, tels que consacrés dans les instruments internationaux et africains des droits de l'homme

Point 3 : Réintégrer les tribunaux traditionnels et le droit coutumier dans le système juridique, de manière à protéger et promouvoir les droits de l'homme, et à renforcer la réalisation des droits dans les zones rurales, en encourageant la supervision des mécanismes de justice traditionnelle par les tribunaux de droit commun.

### **3.2.10 Code de conduite et Normes de services des chefs suprêmes et la Loi révisée de 2014**

sur tribunaux locaux – ces initiatives ont été prises essentiellement afin de référer les problèmes liés aux droits de l'homme aux tribunaux traditionnels du pays. Dans le cadre de la Loi révisée de 2014 sur les tribunaux locaux, 296 tribunaux locaux relèvent désormais de la compétence du système judiciaire, dirigé par l'honorable président de la Cour suprême.

L'organe judiciaire a créé un comité de mise en œuvre qui a procédé à une enquête de référence sur les tribunaux locaux sur l'ensemble du territoire, afin de familiariser avec les structures, infrastructures et organes existants. En mars de cette année, l'honorable président de la Cour suprême a inauguré de nouveaux tribunaux locaux dans les chefs-lieux de province de Kenema, Bo et Makeni. Reste à organiser la prestation de serment des membres du Comité des services des tribunaux locaux en présence de Son Excellence le président de la République, la formation des membres du Comité, le recrutement et la formation des présidents et autres fonctionnaires des tribunaux. Il y a bon espoir qu'avec le recrutement de commissaires instruits et la mise en place du système de tenue des dossiers, le droit coutumier sera codifié.

En outre, le Bureau d'aide juridique a été créé en 2012 pour fournir des services d'assistance judiciaire accessibles, abordables, crédibles et durables aux indigents et autres personnes défavorisées. Lors de la réunion d'information tenue le 7 août 2015 au Palais présidentiel, à Freetown, Son Excellence le Président Ernest Bai Koroma a déclaré que la mise en place du Bureau d'aide juridique est une étape vers la garantie de l'accès à la justice et la protection des droits de l'homme pour les citoyens du pays - toutes pratiques conformes à bonne gouvernance démocratique. Le

Président a rappelé au bureau sa responsabilité, non seulement de garantir l'accès à la justice pour les détenus des centres pénitentiaires, mais aussi pour les citoyens ordinaires.

Il a exhorté le bureau à s'assurer que les populations connaissent l'existence du Bureau d'aide juridique, en menant de vastes campagnes de sensibilisation à travers le pays, soulignant ainsi la nécessité de continuer les vérifications ponctuelles dans les centres pénitentiaires. Il a également évoqué la nécessité de traiter les problèmes des prisonniers ayant passé un séjour prolongé en détention « résorber les retards accumulés et recourir à la prérogative de clémence si nécessaire. »

S'exprimant sur l'importance de la collaboration, Son Excellence le président Koroma a déclaré que les tribunaux locaux et les assistants juridiques doivent se familiariser avec le droit coutumier, les problèmes qu'il pose et la démarche à suivre pour le moderniser. Il a garanti l'appui du gouvernement et a exhorté le bureau à rehausser son profil et le rendre plus pertinent, de manière à renforcer la confiance des populations dans le système judiciaire. Le Président a par ailleurs assuré de sa participation à l'inauguration du Bureau d'aide juridique, afin de contribuer à ses efforts de sensibilisation et d'éducation du public.

La Directrice exécutive du Bureau d'aide juridique, Madame Claire Carlton-Hanciles, a déclaré que leur mandat couvre les pauvres, les accusés, les condamnés et les suspects. Elle a exprimé sa satisfaction de ce que la Sierra Leone est également partie au Bureau d'aide juridique, et a présidé le bureau sous la haute supervision du Président Koroma. Madame Carlton-Hanciles a expliqué que le bureau a pu signer un accord de partenariat avec le Barreau de la Sierra Leone pour permettre aux avocats de représenter les personnes accusées, suspectes ou condamnées. Elle a par ailleurs indiqué que le bureau travaille avec les pénitenciers pour veiller au respect des normes internationales des droits de l'homme et des aspects liés à la psychologie et la réhabilitation des prisonniers.

**3.2.11 Accès aux informations:** La Loi sur le droit d'accès à l'information a été adoptée et constitue un important moyen, pour les citoyens, d'obtenir des informations sur les activités du gouvernement. La formulation d'une stratégie de communication pour assurer la plus large diffusion de la Loi est un pas à la fois urgent et important.

**OBJECTIF 4:** Veiller à la séparation des pouvoirs, y compris la protection de l'indépendance du système judiciaire et une législature plus efficace

**3.2.12 : Renforcer le Parlement pour accroître l'efficacité de ses fonctions de contrôle**

– Une Commission des services parlementaires a été créée par la Loi de 2007 sur les services parlementaires. Ces améliorations habilite le Parlement à recruter et congédier son personnel, de même qu'à renforcer ses capacités pour accroître l'efficacité de ses fonctions de contrôle. Le Parlement pourra désormais disposer d'un personnel et d'infrastructures adéquates (greffiers du comité, bibliothèques et espaces de bureau) pour mener à bien ses missions. Un bureau de coordination de l'assistance parlementaire a également été créé pour coordonner tous les fonds alloués au Parlement et, grâce à l'appui du PNUD, des registres ont été fournis pour renforcer les fonctions législatives. Les Rapports du vérificateur général sont convenablement débattus et les audiences du comité sont ouvertes au public.

**OBJECTIF 5:** Garantir la responsabilité et l'efficacité des titulaires de charge publique et des fonctionnaires et promouvoir la participation de la société civile et des médias à la gouvernance

**3.2.13 – Garantir l'efficacité des prestations du service public à travers un système de contrat de performance**

– Déterminé à renforcer l'efficacité des prestations du service public, le Gouvernement a créé un système de contrat de performance. Présent le 4 août 2016, au Complexe de la banque de Freetown, à l'occasion de la cérémonie de signature des contrats de performance par les ministères, départements et agences, les conseils municipaux, les institutions d'enseignement supérieur, les entreprises d'État et par la Direction de la gestion de la performance et des prestations de services (PMSD), logée au Palais présidentiel, dans le Bureau du Directeur



de cabinet, Son Excellence le président Dr Ernest Bai Koroma a déclaré que :

« Les contrats de performance permettent non seulement de planifier, contrôler, autoévalué et améliorer le rendement des services publics, mais aussi de promouvoir la productivité, renforcer la mobilisation des ressources, la collaboration et la coordination, en vue de la réalisation de l'agenda national. "Il a également noté que pour améliorer la prestation des services publics, « chaque institution publique doit être en mesure d'identifier ses besoins, élaborer son budget et mettre en oeuvre ses activités de manière rentable."

Le Président a rappelé qu'avant 2008, aucun ministre du gouvernement, ni fonctionnaire n'imaginait être un jour appelé à rendre compte de sa gestion devant les organisations de la société civile, ses pairs et le

grand public, et a ajouté qu'après avoir commencé avec 22 MDA, le gouvernement signe aujourd'hui des contrats de performance avec 95 institutions publiques, afin de restructurer le fonctionnement du service public et l'aider à satisfaire aux demandes sans cesse croissantes de services. Il a aussi souligné que la fonction publique est prend progressivement conscience de la nécessité créer des

synergies et de partager les expériences.

En félicitant tous les participants pour leurs efforts continus, le Président Koroma a noté une nette amélioration du système de gouvernance, et a encouragé

“ CHAQUE INSTITUTION PUBLIQUE DOIT ÊTRE EN MESURE D'IDENTIFIER SES BESOINS, ÉLABORER SON BUDGET ET METTRE EN OEUVRE SES ACTIVITÉS DE MANIÈRE RENTABLE. ”

les uns et les autres à redoubler d'ardeur au travail. « L'excellence sera récompensée et la médiocrité sera sanctionnée », a-t-il révélé. Il a également invité les institutions publiques à harmoniser leurs programmes avec l'agenda global de gouvernance, présentant la cérémonie comme un témoignage supplémentaire de l'efficacité, de la transparence et de la responsabilité des prestations du service public.

Selon M. Conton Sesay, les contrats de performance couvrent 22 ministères, toutes les 19 communes, les 7 institutions publiques d'enseignement supérieur et les 44 entreprises d'États. Dans le but d'améliorer la performance, a-t-il souligné, une approche groupée impliquant l'administration publique, la croissance, le développement social et humain, la gouvernance, la justice et la sécurité, les infrastructures et les énergies a été introduite.

Présentant le rapport 2015 sur l'évaluation de la performance, le Directeur du PMSD, M. Abdul Rahman Sowa, a expliqué que les outils et les méthodologies utilisés pour l'évaluation sont le tableau de suivi des indicateurs de performance, l'interface de suivi des projets, la matrice des indicateurs de gestion, l'analyse des rapports et l'évaluation par les pairs des MDA, des entreprises d'État et des communes. Il a noté que des améliorations globales ont été constatées dans les activités et la prestation des services sur le terrain, notamment dans l'appropriation des contrats de performance, comme outils de gestion pour la planification, l'adéquation entre les programmes et les budgets, les modèles de présentation des rapports, entre autres.

**OBJECTIF 6:** Lutte contre la corruption dans la sphère publique

**3.2.14. Introduction et mise en oeuvre du Système de dénonciation** "Non aux pots-de-vin" (PNB) – Le PNB est un mécanisme innovant de lutte contre la corruption, qui permet aux citoyens de dé-

noncer, de manière anonyme, les cas de petite corruption et d'extorsion soit en ligne, soit par des messages texte. Il utilise les outils suivants :

- un numéro vert (composer le 515)
- le site Internet du PNB [www.pnb.gov.sl](http://www.pnb.gov.sl)
- une application mobile qui peut être téléchargée et utilisée sans données mobiles
- grâce à des OSC partenaires.

Selon M. Ady Macauley, Commissaire au sein de la Commission anticorruption :

"Nous allons lancer la campagne « Non aux pots-de-vin », qui donne au public les moyens de vaincre le fléau de la corruption en Sierra Leone. Il permet aux individus de nous informer, en toute confiance, lorsqu'un pot-de-vin leur est réclamé contre un service de santé, d'éducation, d'eau, d'énergie ou de police. Les ministères, départements et agences exploiteront ces informations pour détruire les foyers de corruption et rendront compte au public des actions entreprises. »

Un système et des procédures efficaces en 5 étapes ont été mis sur pied pour la mise en oeuvre du PNB. Ils comprennent :

- ÉTAPE 1 : Dénonciation
- ÉTAPE 2 : Traitement des données par le PNB
- ÉTAPE 3 : Examen des rapports par les MDA
- ÉTAPE 4 : Résolutions prises par les MDA ; et
- ÉTAPE 5 : Publication des résolutions

**3.2.15. Conception d'un outil en ligne de Déclaration de patrimoine** – L'ACC a également développé, avec l'appui de l'Union européenne, un système en ligne de déclaration de patrimoine, qui devrait démarrer ses activités en 2017. Le système permettra aux agents de l'État de se conformer au processus de déclaration, et facilitera le stockage et la vérification des déclarations.

“ NOUS ALLONS LANCER LA CAMPAGNE "NON AUX POTS-DE-VIN", QUI DONNE AU PUBLIC LES MOYENS DE VAINCRE LE FLÉAU DE LA CORRUPTION EN SIERRA LEONE. IL PERMET AUX INDIVIDUS DE NOUS INFORMER, EN TOUTE CONFIANCE, LORSQU'UN POT-DE-VIN LEUR EST RÉCLAMÉ CONTRE UN SERVICE DE SANTÉ, D'ÉDUCATION, D'EAU, D'ÉNERGIE OU DE POLICE. ”



**Tableau 2 : Nombre de formulaires de Déclaration patrimoine soumis à la Commission de lutte contre la corruption (ACC)**

Emplacement	Nombre de formulaires distribués	Nombre de formulaires retournés	Niveau de conformité
Zone de l'Ouest	40,874	15,170	37.11
Province du Nord	8,563	3,656	43.0
Provinces du Sud et de l'Est	7,716	931	12.6

**OBJECTIF 7:** Promotion et protection des droits de la femme

**3.2.16 Promulgation des lois de protections des droits des femmes -** Le Gouvernement a promulgué trois lois sur le genre : La loi de 2005 relative à la lutte contre le trafic d'êtres humains, la loi de 2009 relative à l'enregistrement des mariages et divorces coutumiers, la loi de 2007 sur la dévolution successorale, la loi de 2007 relative aux violences domestiques et la loi de 2012 sur les infractions à caractère sexuel.

**3.2.17. Intensification des efforts de promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes -** Le ministère de la Protection sociale, de l'Égalité des genres et de l'Enfance, en partenariat avec les organisations de défense des droits des femmes, a lancé plusieurs programmes de sensibilisation sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes à travers le pays. Le ministère mène actuellement un projet d'autonomisation des femmes à travers la vulgarisation des trois lois sur la justice et l'égalité des genres (la loi de 2007 relative à l'enregistrement des mariages et divorces coutumiers, la loi de 2007 relative aux violences domestiques, la loi de 2007 sur la dévolution successorale). Des programmes de sensibilisation ont été mis en œuvre à travers de grandes activités de plaidoyer, telles que la célébration de la Journée internationale de la femme, au mois de mars de chaque année.

**3.2.18. Mise en œuvre du quota de 30 % des recommandations de la CVR-** Le gouvernement

s'est engagé à mettre en œuvre le quota minimum de 30 % des recommandations de la CVR, de la CEDEF, et de la Déclaration de Beijing et de la Plateforme d'action. Le ministère de la Protection sociale, de l'Égalité des genres et de l'Enfance a créé le Groupe de travail national M30, qui est dirigé par le vice-ministre. Le Gouvernement a instruit le Caucus parlementaire des femmes de Sierra Leone d'élaborer un Projet de loi sur le quota minimum de 30 % de participation des femmes au processus de gouvernance. Le Projet de loi a initialement pris la forme du « Projet de loi de 2011 sur l'Action positive », et a par la suite été dénommé « Projet de loi de 2012 sur l'Égalité des genres », incluant ainsi la création de la Commission sur l'égalité des genres. Ce projet de loi n'a pas encore été déposé au Parlement, mais le gouvernement reste résolu vis-à-vis de ce processus et encourage les femmes à exercer le leadership.

**3.2.19 Élaboration de budgets favorables à l'égalité des genres et mise en place de mécanismes de reddition des comptes pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes**

Le Pilier de l'Égalité des genres et de l'autonomisation des femmes du Programme pour la prospérité vise à résoudre le problème de la budgétisation en faveur de l'égalité des genres. Des formations sur le renforcement des capacités ont été offertes aux MDA et aux communes du pays, afin promouvoir la mise en place d'un Comité d'élaboration de budgets favorables à l'égalité des genres.



**Tableau 3 : Politiques, actes et stratégies visant à résoudre les problèmes à caractère sexuel et sexospécifique**

Non	Politique, programme et/ou stratégie	Année de lancement / révision
1	Plan national stratégique sur l'égalité des genres (NGSP)	2010-2013
2	Loi relative aux infractions à caractère sexuel	2012
3	Loi relative aux violences domestiques	2007
4	Loi relative à la dévolution successorale	2007
5	Loi relative à l'enregistrement des mariages et des divorces coutumiers	2009
6	Projet de loi sur les affaires matrimoniales	2004
7	Politique nationale sur la prise en compte des questions de genre	2000 et après
8	Politique de promotion du statut de la femme (CEDEF)	2006 à ce jour

**OBJECTIF 8:** Promouvoir les droits des enfants et des jeunes

**3.20 Adoption de la Loi 2016 sur le service national de la jeunesse en vue de la promotion de l'emploi**

Dans le but de résoudre de manière pratique et proactive le problème du chômage en milieu jeunes, le Parlement a adopté, le mardi 2 février 2016, le Projet de loi intitulé Loi 2016 sur le service national de la jeunesse dont le but est de mettre sur pied un Service national de la jeunesse et de traiter des autres questions connexes. Le projet de loi a pour but de mettre en place le Plan du Service national de la jeunesse en vue de la formation des diplômés afin qu'ils servent mieux la nation.

Missions du plan de service :

- favoriser la prise de conscience nationale et encourager la discipline dans le corps en leur inculquant le sens du patriotisme, de la loyauté, de l'intégrité, du devoir et du service pour la nation ;
- mettre sur pied des programmes d'acquisition de nouvelles compétences et de développement personnel, et créer des activités pour le corps ;
- initier, planifier, organiser, financer, gérer, administrer et contrôler les programmes et les activités en

vue du développement du corps ;

- inculquer aux jeunes le sens du bénévolat et des responsabilités civiles au sein du corps ;
- développer le courage et la force morale au sein du corps, qualités requises pour le leadership ;
- permettre au corps d'acquérir la capacité d'être autosuffisant en l'encourageant à développer des compétences professionnelles ;
- favoriser l'intégration interculturelle au sein du corps ;
- prendre toutes les autres mesures qui contribuent à l'atteinte de l'objectif mentionné à la sous-section (1).

Le Service national de la jeunesse (SNJ) est le premier de son genre dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et il sert de cadre à la transformation des jeunes, fournira des forces de réserve, des emplois, des expériences professionnelles ainsi qu'une main d'œuvre nationale qualifiée évaluée par le Commissaire de la Commission nationale de la jeunesse, M. Anthony Koroma. Il a confié que le SNJ inclut :

1. le Plan du Service national de la jeunesse ;

2. le Système national d'attribution des récompenses à la jeunesse ;
3. le Plan de bénévolat du Service communautaire national.

Il convient d'ajouter que les diplômés de l'université et du secondaire ne serviront pas dans leurs districts d'origine. Il a en outre indiqué que les jeunes participants au service bénéficieront d'une orientation de trois semaines et d'une formation à mi-parcours sur l'entrepreneuriat, la gestion, entre autres. Le ministère envisage de mettre sur pied le fonds national d'autonomisation de la jeunesse, car il travaille assidûment sur les projets qui cibleront les jeunes éduqués, les jeunes analphabètes et un engagement productif des jeunes à travers le pays.

**3.21. Le lancement du Programme national de développement de la jeunesse (2014-2018)** marque une nouvelle étape de l'engagement du Gouvernement en faveur de l'autonomisation de la jeunesse. « Le présent document constitue le Plan de développement de la jeunesse dans le pays. Il servira de directives pour l'approfondissement de l'intégration des jeunes dans le cadre de notre Programme de prospérité. C'est en fait le plan d'assise du développement de la section la plus énergique, la plus inventive et la plus dévouée de notre société d'assise », a souligné le Président.

**3.22. Mise sur pied de la Commission nationale des enfants**, créée en 2015 pour s'acquitter de son mandat, fixer les normes et démontrer la pertinence de la Commission au peuple de la Sierra Leone. La Commission est responsable de la surveillance et de la coordination de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des enfants (CRC) et de la troisième partie de la Loi sur l'enfance, dans le but d'améliorer les conditions ou le bien-être des enfants de la Sierra Leone et de conseiller le gouvernement sur les politiques qui sont compatibles avec le CRC.

S'adressant aux membres de la Commission, le président Ernest Bai Koroma a confié que : en plus du mandat de la Commission, ils doivent veiller à tracer leur voie dans la mise en œuvre de leur mandat, une grande responsabilité, qui consiste à se conformer aux dispositions de la Charte des Nations unies, de la Loi sur les droits de l'enfant et d'autres législations pertinentes en vue de la protection et de la promotion des

droits de l'enfant. Il a conseillé vivement à la Commission de maintenir son engagement dans la lutte contre le travail des enfants, les violences faites aux enfants, le mariage des enfants, et lui a confié que l'avenir du pays dépend des enfants de la nation : « En effet, la manière dont nous les élevons et dont nous les éduquons en leur permettant de se développer dans un milieu sain en leur inculquant des valeurs qui leur seront utiles à l'avenir est cruciale », a-t-il indiqué. Il les a exhortés à travailler d'arrache-pied dans la mise en œuvre des programmes de la Commission tout en les rassurant du soutien du gouvernement. « Cette Commission doit réussir dans sa mission parce que l'avenir de ce pays dépend de son efficacité », a-t-il insisté.

Le président a décrit les enfants comme la sécurité du pays et il envisage d'engager d'autres ministères pour qu'ils apportent le soutien requis. Il a en outre confié que dans la mesure où le pays avance dans la mise en œuvre des politiques de transformation, le gouvernement doit garantir la durabilité en s'assurant que les enfants sont suffisamment préparés. La Commission s'est par ailleurs engagée à utiliser tout le potentiel existant pour veiller à la promotion et à la protection des droits des enfants dans le pays. Il a indiqué qu'ils travaillent au contrôle de la CRC et soutiennent les politiques basées sur les résultats qui visent l'amélioration des droits des enfants à travers le pays. Il a ensuite confié que la Commission a déjà entamé un plaidoyer effectif contre le travail des enfants, le mariage des enfants et les violences faites aux enfants.

Le Gouvernement a manifesté son engagement à améliorer la situation de la famille et le bien-être des individus en formulant des politiques servant à assurer la survie et le développement des enfants, en particulier. Depuis lors, les politiques suivantes ont été promulguées en forme de loi

**Tableau 4 : Lois protégeant les droits des enfants et touchant aux questions connexes**

Politique	Année / Délai
a) Loi réprimant la traite des êtres humains	2005
b) Loi relative aux droits de l'enfant	2007
c) Loi sur l'adoption	Under review
d) Droit du travail	Series
e) Loi nationale sur le handicap	2012

**3.23 Establishment of Institutions** - the Government also established institutions to provide oversight and direction regarding the needs of the family and the wellbeing of individuals and societies. Foremost amongst these entities are:

- Sierra Leone Police, Family Support Unit (FSU) established in 2003
- Ministry of Social Welfare, Gender and Children's Affairs
- Human Rights Commission – established in 2004
- Interim Care Centers
- National Disability Commission – 2013
- Children's Commission - 2015
- 3.24 Creating Educational Opportunities- Government continues to open up and provide educational opportunities for children and youth groups in the country through the following initiatives:
- The 2004 Education Act clearly stipulates that basic education is compulsory for all children. Sensitization is continuously done in all districts by the Deputy District Directors of Education on the significance of basic education for all citizens.
- The Institute of Public Administration and Management, a constituent college of the University of Sierra Leone, conducts short courses on entrepreneurship for workers in the private sector.
- Government has now established a Ministry of Youth to reinforce and strengthen the activities of the National Youth Commission. The National Youth Policy is currently being revised.



**OBJECTIF 9:** Promouvoir et protéger les droits des Groupes vulnérables, notamment les Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les Réfugiés

**3.25 Fourniture des subventions de l'État aux groupes vulnérables** - Un facteur de réussite déterminant de la politique est la fourniture actuelle, par le Ministère de l'Éducation, de la Science et des Technologies (MEST), des récompenses au titre des subventions de l'État à tous les étudiants invalides ayant obtenu l'admission dans les établissements d'enseignement supérieur du pays. Essentiellement, MEST, MYES et NAYCOM collaborent effectivement à l'effet de s'assurer qu'il existe un système d'enseignement général dans

le pays où les enfants ne sont pas exclus pour cause d'invalidité.

**3.26 Développement des politiques et mécanismes appropriés pour la protection des personnes vulnérables** - Il existe déjà un cadre juridique visant la promotion et la protection des droits des personnes handicapées - la Loi de 2011 sur l'Invalidité. Elle prévoit d'interdire la discrimination contre les personnes handicapées (PWD), d'améliorer l'égalité des chances, de mettre sur pied la Commission nationale de défense des Personnes handicapées et de prendre d'autres mesures y afférentes - dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'emploi, du transport, etc. Ce cadre juridique crée une atmosphère propice à l'implication des PWD dans toutes les sphères du développement national, et par extension, la possibilité de s'engager dans des activités génératrices de revenu grâce aux aptitudes requises et aux microcrédits qui leur sont accordés.

Il convient de noter qu'il n'existe pas de cadre juridique pour les personnes âgées, bien qu'elles bénéficient du soutien du Ministère. Il importe par ailleurs de noter que le Ministère a installé les personnes âgées à Grafton.

**Fondation St Georges, Freetown**

Créée en 2005, la Fondation St George a sorti plus de 700 enfants des rues de Freetown. Le projet soumet les enfants à un programme de transition qui compte plusieurs étapes : retrouver leurs familles dans la mesure du possible, les inscrire à l'école et les aider à redevenir des enfants. Les Scouts ont fourni du terrain à la Fondation, permettant ainsi à Mission Direct de remettre à neuf et de bâtir un Centre de transformation d'une capacité d'accueil de 100 enfants à tout moment. Les enfants ont reçu du matériel scolaire, des vêtements et des articles de toilette, et l'équipe responsable de l'informatique y a installé 15 ordinateurs pour mettre sur pied un centre d'informatique.

La CEN a en outre facilité la traduction de sa Politique relative aux personnes handicapées et sa Foire aux questions (FAQ) en Braille pour les aveugles, en langue de signes et en versions graphiques pour les sourds et les muets (Rapport annuel 2015 du NEC).

### 3.3. GOUVERNANCE ET GESTION ÉCONOMIQUES

**L**A CROISSANCE économique de la Sierra Leone est entraînée par l'exploitation minière - notamment le minerai de fer et les diamants car ils constituent les principales recettes d'exportation. La flambée de l'Ébola en 2014 et 2015, combinée à la chute mondiale des cours des produits, a provoqué une forte contraction de l'activité économique dans tous les secteurs. En dépit de ces revers, le Gouvernement a réalisé de grands progrès pour garantir la relance et la croissance économiques. La Sierra Leone se conforme en outre aux normes, codes et conventions suivantes qui se rapportent à la gouvernance et à la gestion économiques :

- les Normes internationales en matière de publication de l'information financière ;
- les Principes comptables généralement reconnus ;
- les Normes de vérification internationales ;
- les Bonnes pratiques en matière de transparence fiscale ;
- les Directives liées à la gestion de la dette publique ;
- les Meilleures pratiques en matière de transparence budgétaire.

Le domaine thématique de la Gouvernance du MAEP axé sur la Gouvernance et la Gestion économiques comporte 6 objectifs que la Sierra Leone essayait d'aborder pendant la période de déclaration en termes de recommandations formulées par le Rapport d'évaluation pays du MAEP de 2012, comme il apparaît ci-dessous :

**OBJECTIF 1:** Promouvoir les politiques macroéconomiques qui soutiennent le développement durable

**3.31 Le programme relatif aux réformes économiques a atteint un objectif clé, celui d'assurer une croissance inclusive** – En dépit des chocs exogènes de la flambée d'Ébola et la baisse des cours internationaux du minerai de fer, l'économie du pays a repris du poil de la bête avec une croissance projetée à 4,9 pour cent en 2016, après une contraction de 21 pour cent en 2015. D'après les prévisions, le PIB réel devrait enregistrer un taux de croissance de 5,4% en 2017, pour atteindre une croissance constante de 6,1% en 2019 (Discours de Son Excellence

devant le Parlement en 2016). Les conclusions du FMI à l'occasion de la 6ème et dernière évaluation dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC) ont salué les actions fortes et les politiques économiques mises en œuvre par la Sierra Leone.

#### 3.3.2. Progrès remarquables dans le cadre des dépenses liées à la lutte contre la pauvreté

- Des progrès remarquables ont été réalisés dans le cadre des dépenses liées à la lutte contre la pauvreté. La plupart des secteurs clés qui justifient de la plupart des dépenses en faveur des pauvres ont réussi à fournir des services conformément aux exigences. Avec la réouverture des écoles et le fonctionnement à plein régime des hôpitaux, les activités agricoles ont enregistré une intensification du fait des interventions, et la plupart des projets infrastructurels dans les secteurs de la route, de l'approvisionnement en eau et de l'énergie ont été relancés, et l'année 2015 s'est achevée avec un grand nombre d'activités.

#### 3.3.3. La relance post-Ébola a donné un coup de fouet au développement du secteur monétaire

- Les développements enregistrés dans le secteur monétaire en 2015 étaient fortement influencés par la relance post-Ébola et la réduction des transferts y afférents. Au cours de la même période, les actifs étrangers nets du système bancaire se sont accrus dans la mesure où les banques conservaient plus les devises étrangères et procédaient à plus de dépôts en monnaie étrangère auprès des banques étrangères (surtout leurs banques mères). Cependant, les crédits accordés au secteur privé ont augmenté de 3,2 pour cent. Il est vrai que la croissance du crédit est compatible avec la reprise progressive des activités économiques, elle demeure néanmoins lente, reflétant les défis rencontrés dans le système bancaire, tels que le risque de crédit et les prêts fortement non productifs. Côté passifs, les devises en circulation et les dépôts à vue transférable ont enregistré une croissance considérable, reflétant l'augmentation de la demande étant donné la relance de l'économie. La monnaie primaire a enregistré une hausse de 10,4 pour cent en 2015, bien au-dessus du taux projeté de 7,1 pour cent. Les taux d'intérêt des banques commerciales ont enregistré une baisse mar-



ginale, et le Taux de politique monétaire est demeuré à 9,5 pour cent depuis mars 2015.

En 2016, la mise en œuvre de la politique monétaire a été mise à mal par la dépréciation continue du Leone avec l'augmentation consécutive des pressions inflationnistes. En réaction, la Banque de la Sierra Leone a adopté une politique monétaire rigoureuse en augmentant le Taux de politique monétaire (TPM) de 9,5 à 10,5 pour cent en septembre 2016.

**3.3.4. L'Autorité nationale des marchés publics (NPPA)** a œuvré pour le renforcement de la Loi de 2016 sur les marchés publics et mis à jour les règlements y afférents. Elle est sur le point d'introduire une Solution d'approvisionnement en ligne au sein de la NPPA pour améliorer la transparence et la reddition des comptes dans les processus d'approvisionnement. Un document de stratégie pour la réforme à moyen terme des salaires et des rémunérations, un élément-clé de notre stratégie d'atténuation des risques budgétaires, a été pris en compte par le Cabinet, et la demande d'une analyse approfondie pour la prise en compte de l'ensemble du secteur public est en cours.

**3.3.5. Le Compte de trésorerie unique (CTU)** a été adopté comme une mesure servant à unifier et à relier les comptes au travers desquels le Gouvernement suit toutes les recettes et tous les paiements pour donner une vue d'ensemble de la situation de sa trésorerie. Le compte bancaire unifié du Gouvernement est orienté vers la facilitation de la coordination fiscale et du rapprochement de l'information fiscale. La mise en œuvre du Compte de trésorerie unique (CTU) s'applique à tous les ministères et les agences subventionnées choisies. En cas d'application totale, le compte va améliorer la gestion de la trésorerie du gouvernement, avec pour objectif final de réduire le coût de ses emprunts.

Le Gouvernement de la Sierra Leone encourage les ministères d'exécution compétents à renforcer et améliorer leurs capacités à l'effet d'assurer une mise en œuvre efficace des processus de planification budgétaire à l'appui des objectifs de développement plus généraux du pays. En particulier, le secteur minier doit faire l'objet d'une gestion transparente afin de profiter à tous les Sierra-Léonais.

**3.3.6 Formation des membres du personnel des MDA et des Conseils municipaux à la préparation du budget** - En droite ligne des efforts de

conformité et de renforcement du processus relatif au Cadre des dépenses à moyen terme (MTEF), les MDA et les Conseils municipaux ont été formés à la préparation des budgets et les agents responsables du budget ont été déployés dans les MDA clés. En plus des agents du budget déjà déployés dans les MDA clés, le dernier recrutement de 30 Économistes et de 20 Agents du budget supplémentaires à déployer dans les MDA durant l'Exercice 2017 va dynamiser la planification, la surveillance, la collecte de données et l'établissement des rapports à travers le gouvernement.

**3.3.7 Le Gouvernement de la Sierra Leone trouve le juste milieu entre les dépenses relatives aux infrastructures de base et celles affectées aux services sociaux, grâce aux efforts actuels du Gouvernement.**

En dépit de dépenses élevées pour le développement des infrastructures, le Gouvernement est demeuré engagé à fournir les fonds nécessaires pour le secteur social, en particulier en fournissant les filets sociaux pendant et après Ébola. Dans le but d'améliorer l'impact socioéconomique d'Ébola, le Gouvernement a mis en œuvre les Programmes relatifs au Filet de sécurité sociale suivants :

- le Programme de constitution rapide des Filets de sécurité sociale du fait d'Ébola, qui vise 9 000 ménages affectés par Ébola dans les districts de Kailahun, Kenema, Bo, Tonkolili et Port Loko, ainsi que dans les districts ruraux du secteur Ouest ;
- Le transfert de fonds à plus de 23 000 ménages vulnérables et extrêmement pauvres en vertu du plan élaboré.
- Le plan conditionnel de Transfert de fonds a aidé 12 000 jeunes à Moyamba, Bombali, Kono et dans les Districts ruraux de la partie Ouest.

**OBJECTIF 2 :** Mettre en œuvre les politiques économiques saines, transparentes et prévisibles du gouvernement

**3.3.8. Appui au secteur privé** - La détermination du Gouvernement à renforcer le secteur privé a donné lieu au soutien de 1000 PME afin d'accroître leur compétitivité à travers les principales chaînes de valeur (Discours de S. E. devant le Parlement en 2016). Le Gouvernement vient en outre de boucler le nouvel enregistrement numérique de 869 entreprises dans la Base de données de la Commission en charge



des affaires générales, les rendant ainsi disponibles en ligne. Des mesures ont également été prises pour améliorer l'accès à la justice commerciale, notamment le traitement de certains dossiers sur la décentralisation visant à accroître l'accès dans les districts. Ces mesures génèrent des dividendes comme l'indique la Classification Doing Business du pays. La Sierra Leone occupait la 147<sup>ème</sup> place sur 189 pays en 2015 selon le rapport Doing Business. Le pays a enregistré de grandes avancées dans la réglementation des réformes, ce qui a facilité l'entrepreneuriat dans le pays. Concernant l'indicateur du paiement d'impôts en 2015, la Sierra Leone a procédé à de grandes réformes, notamment l'introduction de la déclaration électronique de la taxe sur les produits et services ; l'amélioration du système d'information sur la taxe intérieure pour inclure un module bancaire, la demande en ligne du Numéro d'identification du Contribuable (TIN) et la mise sur pied du Conseil de la Commission d'appel pour la NRA et la création d'une boutique polyvalente pour lancer l'entreprise – la Commission en charge des affaires générales (CAC).

De plus, dans son désir d'assurer l'accès des acteurs du secteur privé aux financements, une politique de titrisation des terres a été approuvée par le Cabinet et ses recommandations sont en cours de mise en œuvre. La politique permettra en effet aux acteurs du secteur privé d'hypothéquer leurs terrains contre des prêts et d'autres aménagements bancaires.

Dans le secteur du transport, le terminal à conteneurs du port de Freetown a été cédé par contrat à la compagnie privée française Bolloré pour une période de 20 ans, afin d'accroître l'efficacité de la manutention des conteneurs. Il est prévu que le Port de Freetown devienne un port de transbordement naturel et la voie la plus courte pour l'Amérique du Sud qui pourrait servir de plaque tournante pour transborder les produits vers l'Amérique latine. Au cours des deux dernières années, le terminal a bénéficié d'une injection de capitaux importante et ses installations existantes ont été étendues. Les Opérations de manutention au sol de l'Aéroport de Lungi ont également été cédées par contrat. Il convient toutefois de noter que le Gouvernement a par ailleurs commandé la construction du Nouvel Aéroport international à Mamamah, dans le district de Port Loko, ce qui marque une étape positive dans l'investissement dans le secteur privé.

La Banque commerciale Rokel a été cotée en bourse,

et les actions détenues par le gouvernement au sein de la banque, soit 51%, ont été vendues. La Banque commerciale sierra-léonaise détenue à 100% par le Gouvernement est aussi sur le point d'être cotée. La Compagnie nationale des assurances (CNA), détenue entièrement par le Gouvernement, est aussi cotée en bourse.

**OBJECTIF 3 :** Promouvoir une gestion saine des finances publiques

### **3.3.9. Introduction et mise en œuvre de l'élargissement de l'étendue de la vérification des comptes**

- Le Gouvernement a aussi fourni des efforts considérables dans l'élargissement de l'étendue des audits du secteur public. En 2015, 90% des dépenses publiques ont été vérifiées. Les Audits de tous les 19 Conseils municipaux et des Territoires d'exploitation minière de classe A ont aussi été réalisés. Des mesures ont aussi été prises pour élargir l'étendue des contrats de performance pour améliorer l'efficacité et l'efficience du secteur public.

**OBJECTIF 4 :** Combattre la corruption et le blanchiment d'argent

**3.3.10.** La Campagne de lutte contre la corruption et la publication ainsi que la distribution des chartes de services pour les MDA et les prestataires de services ont mordu sur la lutte contre la corruption.

Dans l'optique de créer une culture de lutte contre la corruption par la promotion de l'éthique et de l'intégrité dans le secteur public, la Commission de lutte contre la corruption (ACC) a travaillé en collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines (BGRU) et l'Unité de réforme du secteur public (PSRU) pour élaborer un Code de conduite, des Règles et règlements pour la Fonction publique. La mise en œuvre de ce code donne déjà des résultats positifs. Reconnaisant l'importance de l'éthique et de l'intégrité dans la lutte contre la corruption, la Loi de 2008 de l'ACC, Article 5(2) (k), autorise la Commission à « élaborer des modèles de code de et conseiller les organismes publics quant à leur adoption, suivant les besoins de ces organismes ».

Adoption d'une Loi 2012 sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme qui incrimine le blanchiment d'argent et le finance-

ment du terrorisme. Cette Loi rend obligatoire la création d'une unité du renseignement financier dont les fonctions, entre autres, demander et obtenir tout renseignement considéré comme étant pertinent pour une activité illégale, les activités de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme et qui est accessible au public, notamment les bases de données offerts sur le marché, ou les renseignements qui sont collectés ou maintenus ou conservés dans les bases de données maintenues par les ministères, services et organismes du gouvernement.

Le service de supervision de l'activité bancaire de la banque de la Sierra Leone a également créé une unité de lutte contre le blanchiment d'argent qui dirigée par un directeur. Cette section servira de lien entre la banque et l'unité du renseignement financier en vue de la collaboration et de l'échange de renseignements.

**OBJECTIF 5:** Accélérer l'intégration régionale en participant à l'harmonisation des politiques monétaires, commerciales et d'investissement

**3.3.11** Œuvrer pour répondre aux critères de convergence primaires de la Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest, et appliquer les autres initiatives régionales - La Sierra Leone est membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) créée en 1975 et de la deuxième Zone monétaire - la Zone monétaire ouest africaine (ZMAO) créée en 2000. Concernant le programme de la ZMAO, la Sierra Leone travaille d'arrache-pied pour répondre aux critères de convergence primaires.

La Sierra a aussi adopté le Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO en 2005 et a procédé, en conséquence, au rajustement d'environ 90 pour cent des tarifs douaniers conformément au TEC de la CEDEAO.

**OBJECTIF 6:** Intégrer le genre dans le programme de développement de la Sierra Leone et réduire la pauvreté

**3.3.12** Adoption des lois et mise en œuvre des programmes connexes - Le Gouvernement a créé un Ministère en charge des questions liées au Genre, aux enfants et à l'Assistance sociale, et adopté plusieurs lois pour favoriser la participation des femmes au développement, notamment les trois lois de 2007 sur le genre.

## 3.4. GOUVERNANCE DES ENTREPRISES

Le domaine thématique de la Gouvernance des entreprises du MAEP comporte 5 objectifs que la Sierra Leone essayait d'aborder pendant la période de déclaration en termes de recommandations formulées par le Rapport d'évaluation pays du MAEP de 2012 comme il apparaît ci-dessous :

**OBJECTIF N°1:** Créer un environnement propice et un cadre réglementaire efficace pour les activités économiques.

**3.4.1 Amélioration du rendement du secteur bancaire de la Sierra Leone** - Le 11 février 2016, l'International Financial ( IFC), membre du Groupe de la Banque mondiale, et la Banque de la Sierra Leone ont conclu un partenariat pour promouvoir l'amélioration du rendement du secteur bancaire de la Sierra Leone en aidant les institutions bancaires à s'adapter aux meilleures pratiques en matière de gouvernance des entreprises. Dans le cadre du partenariat, l'IFC offrira des programmes de formation et de développement des compétences au secteur bancaire de la Sierra Leone, qui a participé à un atelier d'un jour sur la gouvernance des entreprises, organisé par l'IFC et la Banque de la Sierra Leone. Les présidents, les directeurs de banque et d'autres participants ont exploré les voies et moyens à mettre en œuvre afin que l'industrie puisse renforcer les normes de gouvernance des entreprises pour améliorer le rendement économique du pays.

La Banque de la Sierra Leone, dans sa tentative de renforcer les capacités des organismes de réglementation pour qu'ils puissent appliquer les lois et les normes, et contrôler les institutions financières dans le cadre de leur régime réglementaire de surveillance, a adopté la Loi BSL de 2011 qui a donné plus d'autonomie à la Banque relativement à la gestion de la politique monétaire.

Les dispositions monétaires sont aussi demeurées dans les limites réglementaires révisées conformément aux dispositions de la Loi BSL de 2011 qui a contribué largement à emmener la Banque à adopter une politique monétaire rigoureuse, réduisant de fait et de façon considérable la pression inflationniste de 2015 à 2016.

Le pays a bouclé avec succès la Cinquième et la



Sixième Évaluation dans le cadre du Programme de Facilité élargie de crédit (FCE) du FMI, pour lequel le pays a reçu un soutien pour la Balance des paiements (BOP) de l'ordre de 33 millions \$US.

La principale Législation financière adoptée en 2012 était la Loi de 2012 relative à la lutte contre le Blanchiment d'argent (AML) et le Financement du terrorisme (CFT). Cette loi, entre autres choses, a criminalisé le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Elle a en outre créé l'Unité du renseignement financier (URF) comme un organisme indépendant responsable de la surveillance et de la protection de l'intégrité du système financier.

**OBJECTIF N°2:** S'assurer que les entreprises agissent comme des firmes ayant le sens des responsabilités sociales concernant les droits de l'homme, la responsabilité sociale et la durabilité de l'environnement.

**3.4.2. Révision du droit du travail** -Des progrès ont été enregistrés à l'égard de la révision du Droit du travail du pays par le canal de la Réunion du Comité paritaire de consultation (JCC). Le JCC est un organisme de droit public comprenant le Ministère du Travail, le Congrès du travail de la Sierra Leone (SLLC) et la Fédération des travailleurs de la Sierra Leone (SLEF) qui donnent des avis au Ministre du Travail sur les questions relatives au travail. Les Lois révisées ont été transmises au Bureau du Conseiller juridique pour examen approfondi avant leur soumission finale au Parlement en vue de leur promulgation.

**3.4.3 Responsabilité sociale à l'égard de l'environnement qui s'en suit et durabilité de l'environnement** - L'Agence de protection de l'environnement -Sierra Leone (EPA-SL) a été créée par une Loi du Parlement en 2008. Elle a été modifiée en 2010. Ses missions sont les suivantes : régler, veiller au respect, à l'application et conseiller le Gouvernement sur toutes les questions environnementales. Elle sert en outre de point focal pour toutes les questions environnementales nationales et environnementales.t

Selon la section 23 de la Loi sur la protection de l'environnement, certaines des principales fonctions de l'Agence incluent :

- l'élaboration et la planification de la politique en-

vironnementale : l'Agence élabore les politiques environnementales nationales ;

- la coordination générale : l'Agence est responsable de la coordination de tous les efforts de protection de l'environnement parmi les organismes publics, les organisations internationales et régionales et d'autres institutions connexes ;
- l'application et la conformité : l'Agence initie les propositions, normes et directives législatives sur l'environnement conformément à la Loi ;
- l'octroi de licence concernant l'impact sur l'environnement : l'Agence examine et approuve les études d'impact sur l'environnement et les énoncés des incidences environnementales conformément à la Loi ou à toute autre loi sectorielle ;
- l'Intégration environnementale : l'Agence veille à l'intégration des préoccupations environnementales dans la planification nationale globale en fixant des modalités et en maintenant des liens ou des partenariats avec les ministères, les services et les organismes publics compétents ;
- la Recherche environnementale : l'Agence mène les études nécessaires et soumet les rapports et recommandations y afférentes à l'égard de l'environnement, selon que le Gouvernement ou le Conseil le jugerait nécessaire.

**OBJECTIF 3:** Promouvoir l'adoption des codes de la bonne déontologie des affaires dans l'atteinte des objectifs de l'entreprise

**3.4.4 Mise sur pied d'une Unité responsable des questions pétrolières qui veillera à la coordination des besoins en produits nationaux**

Activités et réalisations de l'Unité responsable des questions pétrolières:

- la Coordination des besoins en produits nationaux par le contrôle effectif des stocks par rapport aux fonds disponibles, afin d'assurer un approvisionnement ininterrompu de toutes les classes de produits pétroliers.
- Surveillance permanente des dispositions d'importation et des prix d'offre. Les dispositions d'importation des produits pétroliers sont suivies



de près en tenant compte des mouvements journaliers des cours du marché mondial.

- Les pratiques d'acquisition efficaces sont essentielles à un système de prix à la pompe « équitable » et à la protection du consommateur qui en résulte.
- La Conception et la Gestion d'un plan national de tarification harmonisé à la pompe pour tous les produits blancs, c'est-à-dire les mêmes prix à la pompe à travers le pays pour l'essence, le pétrole et le diesel - essentiellement pour supprimer les mesures incitatives en vue de l'adultération des produits et promouvoir une tarification transparente à la pompe.
- La mise en place d'une base de données nationale durable sur les opérations pétrolières en aval par l'utilisation des Agents de surveillance sur le terrain et la transmission opportune/transparents des rapports de l'industrie/OMC.
- Gérer et superviser les considérations relatives aux Subventions lorsqu'elles sont introduites dans la méthode de fixation des prix en vue de la vente des produits pétroliers.
- Assurer une sensibilisation continue du public à la gestion, le stockage et la vente des produits pétroliers. L'Unité dirige/coordonne les activités de l'Équipe d'intervention qui comprend l'Unité, toutes les Sociétés de commercialisation des produits pétroliers, les diverses Organisations de la société civile et d'autres parties prenantes, notamment la Police de la Sierra Leone et le Syndicat des distributeurs indépendants des produits pétroliers.
- L'Unité en charge des questions pétrolières promeut et assure les exercices réglementaires et de surveillance inter-institutions du secteur privé et des MDA (MTI, MOFED, MIC&PA, MTA, Sociétés de commercialisation des produits pétroliers, Bureau des normes) pour garantir la conformité à la tarification, à la qualité, à la quantité et aux autres obligations du secteur, ainsi que la sensibilisation sociale du public et ses intérêts.
- La coordination des systèmes de contrôle de la qualité et de la quantité mis en place pour l'importation, la distribution équitable et la vente des produits pétroliers demeure une priorité gouvernementale et par conséquent, une fonction centrale de l'Unité en charge des questions pétrolières.
- Dans l'optique de créer une synergie entre les organismes de réglementation en vue du renforcement des normes, l'Agence nationale de collecte des recettes (NRA) a été incluse dans le partenariat pour s'assurer qu'elle participe à la fourniture des renseignements nécessaires et reçoit à son tour des informations pertinentes de l'Unité.
- La participation de l'Unité en charge des questions pétrolières aux réunions hebdomadaires du Comité de gestion de la trésorerie au Ministère des Finances et du Développement économique (MOFED) a créé un forum utile qui renseigne le Gouvernement de la Sierra Leone, l'Équipe responsable de la gestion stratégique des finances et les Parties prenantes de la performance globale du Secteur pétrolier d'aval, en termes de son efficacité en matière de transmission de rapports préparés par la NRA relatifs à la contribution aux recettes et à la collecte des recettes.
- L'Unité a également noué une relation avec l'Agence sierra léonaise de protection de l'environnement (SL-EPA) pour les questions environnementales et les sujets connexes.

**OBJECTIF 4:** S'assurer que les Sociétés traitent toutes leurs parties prenantes (intervenants, employés, communautés, fournisseurs et consommateurs) de façon juste et équitable

**3.4.5 Mise sur pied d'un Comité et d'un Secrétariat** sanitaires et phytosanitaires à l'échelle nationale - C'est le résultat d'une recommandation de la CEDEAO adressée aux États membres pour assurer la santé et la sécurité des plantes, des animaux et des aliments dans la région de la CEDEAO. La Sierra Leone a aussi adopté et mise en œuvre le passage du système impérial au système métrique dans sa voie commerciale par l'adoption de la Loi de 2010 sur les Poids et les Mesures.

**OBJECTIF 5:** Prendre des dispositions pour la reddition des comptes par les Sociétés, les Directeurs et les Agents

**3.4.6 L'adoption de la Loi sur les sociétés** comme un outil fourni par le Parlement pour appuyer la mise en œuvre effective des Normes internationales de présentation de l'information financière.

## 3.5 DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE

Le domaine thématique socio-économique du MAEP comprend 5 objectifs que la Sierra Leone a essayé d'examiner au cours de la période considérée en termes de recommandations formulées par le rapport d'évaluation pays du MAEP de 2012, comme indiqué ci-dessous:

**OBJECTIF 1:** Promouvoir l'autosuffisance en matière de développement et renforcer les capacités de développement autonome

3.5.1

**OBJECTIF 2:** Accélérer le développement socio-économique pour parvenir à un développement durable accéléré et à la réduction de la pauvreté

### 3.5.3 Améliorer la capacité de production alimentaire des agriculteurs

- Le Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire a procédé à la distribution de 65 000 boisseaux de riz semenciers, 42 000 sacs d'engrais variés et des millions de variétés différentes de semences de récoltes arborées aux agriculteurs et aux groupes d'agriculteurs (Discours 2016 de son Excellence devant le Parlement). De plus, 52 centres d'affaires agricoles ont été sélectionnés en vue de la conversion en entités de transformation et de commercialisation viables dans l'optique d'atteindre les objectifs de redressement visant la création de 10 000 emplois dans la chaîne d'approvisionnement agricole et l'accroissement de la production agricole et de la productivité des cultures et bétail ciblés. Au total, 922,5 km de voie de desserte ont été réhabilités dans 9 districts et les travaux sont en cours dans les districts de Kailahun, Kenema, Kono et Koinadugu. Le ministère a également accordé l'accès au financement à 2 292 familles d'agriculteurs.

### 3.5.4 – Atteindre les Objectifs mondiaux de développement durable des Nations Unies (ODD)

- La Sierra Leone a également pris des mesures pour mettre en œuvre les objectifs mondiaux. En juillet 2016, la Sierra Leone a été classée 138 sur 149 pays en termes de mise en œuvre des ODD (Rapport SLIBS 2016). Tous les ODD ont été adaptés à l'Agenda pour la prospérité et une version simplifiée des ODD a été largement diffusée dans le cadre de la campagne

de sensibilisation nationale. Le budget national pour l'exercice 2016 était également en adéquation avec les ODD.

**OBJECTIF 3:** Renforcer les politiques, les mécanismes et les résultats des prestations de services dans les domaines sociaux clés, notamment l'éducation et la lutte contre le VIH et le sida et d'autres maladies transmissibles.

### 3.5.5. Améliorer la qualité de l'enseignement:

le gouvernement a apporté une contribution significative dans ce domaine à travers la mise en place de nouveaux programmes et d'un mécanisme incitatif. Le projet pilote dudit mécanisme concerne 1 200 écoles primaires et 150 écoles secondaires dans les districts de Kambia, Tonkolili, Pujehun et Kenema. Le programme offre une rétribution financière aux écoles en fonction de leur gestion et de leur maintien, ainsi que de la qualité de l'apprentissage et des améliorations au fil du temps. Chaque école et chaque district seront évalués et classés en termes de performance dans les écoles primaires, les collèges et les lycées. Le gouvernement a également procédé au lancement d'un programme d'alimentation scolaire.

### 3.5.6 Maintenir le taux d'infection du virus Ebola à Zéro et parvenir à renforcer le système de soins de santé –

- Le gouvernement a procédé à l'intégration de 500 infirmières qui ont offert gratuitement leurs services au cours des interventions de riposte ;
- À ce jour, des paiements ont été effectués, pour ce qui est des 103 agents de santé décédés ;
- Extension de l'Initiative de soins de santé gratuits aux survivants du virus Ebola et mise à disposition d'un ensemble complet de services de restauration pour répondre à leurs besoins particuliers en soins de santé ;
- Création de deux laboratoires de santé publique dans la région de l'Ouest et d'un laboratoire dans chaque chef-lieu des régions de Bo, Kenema et Makeni. L'un des laboratoires de la région de l'Ouest est entièrement équipé en matériel de dépistage du virus Zika ;
- Un centre des opérations d'urgence de l'Agence



nationale de la santé publique pour le renforcement des capacités a été créé à Cockerill en vue de la coordination des activités sur le terrain pendant les épidémies ;

- Le gouvernement a pris des mesures concrètes pour faire face à la pénurie de médecins. Quarante-trois (43) médecins, deux (02) radiographes et quatre (04) scientifiques de laboratoire de divers pays africains ont été recrutés ;
- En outre, le gouvernement a entrepris le parrainage de plus de 30 jeunes médecins formés localement afin qu'ils puissent se spécialiser dans différents domaines ;
- Parallèlement, des agents de santé communautaires de niveau intermédiaire sont formés à des interventions médicales et chirurgicales destinées à sauver la vie à l'effet de servir d'auxiliaires médicaux en cas d'absence de médecins ou d'un nombre insuffisant de ceux-ci ;
- Une deuxième école paramédicale a également ouvert ses portes à Makeni pour compléter celle existante à Bo qui a si bien servi ce pays ;
- La Loi régissant le complexe du centre hospitalier universitaire et la Loi régissant le Conseil d'études supérieures en spécialités de la santé ont été promulguées ;
- Des préparatifs sont en cours pour la construction d'un centre hospitalier universitaire d'une capacité de cinq cents (500) lits à Kerry Town ;
- Afin de remédier aux contraintes liées à l'espace dans nos hôpitaux dans tout le pays et dans la région de l'Ouest en particulier, la construction des centres de santé communautaire d'une capacité de 100 lits chacun est prévue dans les communautés de Waterloo, Lumley et Mountain Cut.
- Dans le secteur de l'éducation, des interventions importantes ont également été faites pour assurer une formation de qualité grâce aux initiatives suivantes:
- Un programme pilote incitatif d'enseignement dans 1 200 écoles primaires et 150 écoles secondaires dans les districts de Kambia, Tonkolili, Pujehun et Kenema. Le programme offre une rétribution financière aux écoles en fonction de leur gestion et de leur maintien, et de la qualité de l'apprentissage et des améliorations au fil du temps. Chaque école et chaque district seront évalués et classés en termes de performance dans les écoles primaires, les

collèges et les lycées.

- Le lancement d'un programme d'alimentation scolaire.

### **3.5.7 Introduction et mise en œuvre d'un programme national de filets de sécurité sociale**

Le gouvernement de la Sierra Leone, en collaboration avec la Banque mondiale et l'UNICEF, a créé une politique de protection sociale en 2011 qui a abouti à un programme de filet sécurité sociale permettant de soutenir les ménages extrêmement pauvres et les communautés vulnérables à travers tout le pays.

Le programme a été lancé aujourd'hui par Son Excellence, le Président Dr. Ernest Bai Koroma, à Magburaka, Chef-lieu du district de Tonkolili. Il est financé grâce à une subvention de 7 millions de dollars provenant de l'Association internationale de développement (AID) de la Banque mondiale, une subvention de 300 000 dollars provenant de l'UNICEF et 1 million de dollars provenant du gouvernement de la Sierra Leone. Dans l'ensemble, le programme vise à identifier et à assister les ménages pauvres et vulnérables à travers le pays, dont ceux touchés par l'épidémie d'Ebola.

"Ce nouveau programme de filet de sécurité sociale s'appuie sur l'Agenda pour la prospérité du pays dont l'objectif principal est d'accéder au statut de revenu intermédiaire à l'horizon 2035 en réduisant le nombre de Sierra Léonais vivant en deçà du seuil de pauvreté. Il renforcera la coordination et la mise en œuvre des programmes de protection sociale qui améliorent les services de nutrition et de santé et l'accès à l'éducation, afin de rompre le cycle de la pauvreté intergénérationnelle », (Le Directeur du Cabinet du Président de la République).

L'épidémie d'Ebola a eu un impact négatif sur le pays, en particulier sur les secteurs sociaux et économiques en termes de moyens de subsistance. Le programme de filet de sécurité sociale vise à atténuer ces impacts et à aider les populations à sortir de la pauvreté et à mener une vie productive et digne. Fondamentalement, le programme fournira des transferts de fonds réguliers à 21 000 ménages extrêmement pauvres au profit de 126 000 personnes, notamment les enfants, les survivants d'Ebola et d'autres personnes vulnérables. Les transferts en espèces permettront aux familles d'acheter des produits alimentaires, d'envoyer des enfants à l'école et de protéger des biens tels que le bétail. Bien que la phase initiale du programme cou-

vre uniquement 14 pour cent des quelque 147 000 ménages extrêmement pauvres du pays, il s'agit d'un point de départ pour un rythme accéléré pour s'attaquer à la pauvreté et aux inégalités et aider les familles les plus pauvres à faire face aux conséquences de l'Ebola. Plus de 2 700 bénéficiaires ont déjà commencé à recevoir les transferts de fonds.

### 3.5.8. Lutte contre l'épidémie de VIH en Sierra Leone

La Stratégie de prévention du VIH (2010-2015) a fourni le cadre et les orientations généraux pour toutes les interventions liées à la prévention en 2015. Des stratégies et des directives supplémentaires ont favorisé la mise en œuvre d'interventions préventives spécifiques telles que l'utilisation du préservatif, le counseling et le dépistage du VIH, l'éradication de la Transmission mère - enfant et la communication pour le changement de comportement (CCC). Au cours de la période considérée, le Secrétariat a adopté une nouvelle stratégie axée sur la prestation d'une intervention de prévention du VIH sur mesure à des groupes spécifiques à haut risque et a intégré l'ART comme l'une des stratégies de prévention. Cette stratégie est également complétée par le plan de rattrapage qui est un plan d'action prioritaire visant à accélérer la mise en œuvre du plan opérationnel 2016-2018 en mettant l'accent sur le triplement de l'accès au traitement. L'objectif est de tripler le nombre de personnes bénéficiant d'un traitement contre le VIH en trois ans - de 15 000 en 2016 à 45 000 en 2019.

La Commission nationale de lutte contre le sida et ses partenaires commémorent cette année la Journée mondiale de lutte contre le sida le mardi 1er décembre 2015 au Kenema City Plaza. L'événement de cette année placé sous le thème «Accélération de la fin du sida: faites-vous dépister» a eu pour invité d'honneur l'ancien Vice-président de l'Ouganda, le Dr Speciosa Wandira Kazibwe.

Lancement du plan national stratégique de lutte contre le VIH/SIDA 2016 - 2020



**Lancement du plan national stratégique de lutte contre le VIH/SIDA 2016 - 2020**

Dans son message de commémoration, le Ministre de la Santé et de l'assainissement représentant Son Excellence Dr. Ernest Bai Koroma, a remercié la population de Kenema pour avoir célébré la Journée mondiale de lutte contre le Sida car la responsabilité de rapprocher les populations incombe au gouvernement. Cette fonction était couronnée par le lancement de la stratégie 2016 visant l'objectif zéro nouvelle infection due au VIH.

était couronnée par le lancement de la stratégie 2016 visant l'objectif zéro nouvelle infection due au VIH.

**OBJECTIF 4:** Assurer un accès à de coûts abordables à l'eau, à l'assainissement, à l'énergie, aux finances, au marché, aux TIC, au logement, à l'éducation et à la terre pour tous les citoyens, en particulier les pauvres ruraux.

### 3.5.9. Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Une nouvelle politique nationale en matière d'eau et d'assainissement recommande des réformes majeures qui comprennent:

- Un changement de l'orientation du gouvernement de la position d'agent exécutif vers celle de décideur et de facilitateur;
- La création d'un Conseil national des ressources en eau en charge de la gestion des ressources en eau;
- La mise en place d'un régime de réglementation des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement qui équilibre efficacement les objectifs économiques, financiers et sociaux; et
- L'adoption d'une nouvelle loi sur l'eau qui crée un cadre législatif pour toutes les personnes impliquées dans le secteur public et privé, présent et futur, et qui remplace la législation obsolète sur l'eau.
- Trois projets de loi conçus pour libérer le potentiel du secteur en matière de gestion des ressources en eau sont actuellement à un stade avancé. Le gouvernement a également pris des mesures pour offrir un approvisionnement sûr à 700 000 personnes dans plusieurs régions provinciales et amélio-

rer l'accès à l'eau et à l'assainissement à Pujehun, Kono, Kambia Koinadugu et Bonthe. Les efforts sont également déployés pour garantir l'accès à l'eau potable à 422 600 personnes supplémentaires dans ces districts. Une stratégie de recouvrement des coûts d'exploitation sera pilotée dans les petites villes en vue de la conception d'un modèle de services d'eau financièrement durable et évolutif. Afin de protéger notre environnement en vue de maintenir nos sources d'eau et d'autres sources de moyens de subsistance et d'atténuer les vulnérabilités aux changements climatiques, une base de données spatiales des ressources naturelles en Sierra Leone a été construite. L'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) a également mis en place une politique nationale sur le changement climatique.



**Installation de la pompe à eau**

### 3.5.10. Fourniture d'énergie

Malgré les défis auxquels le pays est confronté au cours de la période considérée, la fourniture d'électricité continue d'être au cœur du processus de redressement et du développement national durable du Gouvernement de la Sierra Leone. Avec l'objectif ambitieux de doubler l'accès à l'électricité pour 250 000 ménages dans le cadre du programme de redressement de 24 mois, le gouvernement de la Sierra Leone cherche à doubler la capacité totale opérationnelle de production d'énergie de 75 MW à 150 mW.

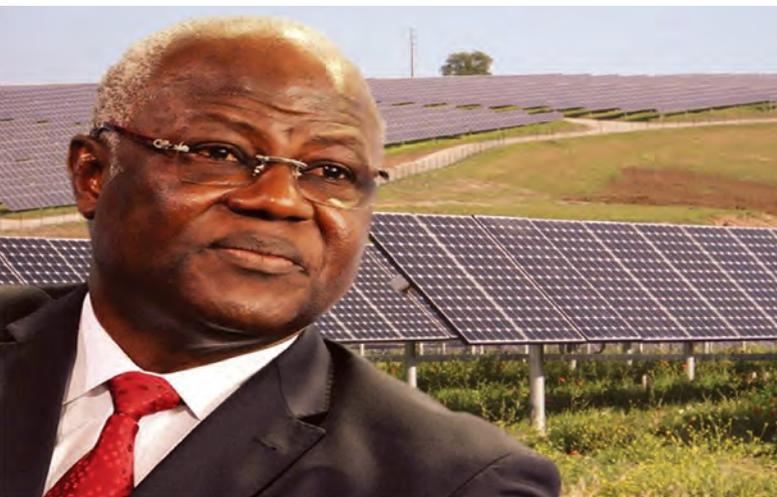
Pour atteindre cet objectif, les projets suivants sont mis en œuvre :

- La construction des trois mini-hydroélectriques à Charlotte, Bankasoka et Makali est achevée.
- Le ministère a signé des contrats en vue de la fourniture, de l'installation et de la mise en service des générateurs thermiques à Port Loko, Moyamba, Kailahun, Kabala, Kambia, Bonthe, Kamakwie et Pujehun.
- Le Parlement a également ratifié l'accord entre le Gouvernement et le Fonds d'Abu Dhabi pour le développement concernant l'installation d'un parc

solaire de 6 MW pour desservir Newton et ses environs ;

- D'ici à juin 2017, des systèmes solaires autonomes seront installés dans 50 centres communautaires de santé à l'échelle nationale ;
- La réhabilitation de 6 centrales électriques à Makeni, Blackhall Road et Kingtom est également sur la bonne voie ;
- La réhabilitation des réseaux de production et d'évacuation visant la réduction des pertes techniques est à un stade avancé ;
  - L'évaluation de l'impact environnemental relative à la réhabilitation du système électrique de Bo-Kenema est achevée ;
  - L'installation de 22 000 compteurs prépayés dans l'optique d'accroître l'accès aux clients dans tout le pays et de stimuler la génération de revenus ;

- La signature de l'accord-cadre avec la Commission anti-corruption à l'effet de lutter contre les mauvaises pratiques en matière d'électricité ;
- Le projet d'électrification rurale a enregistré des progrès remarquables. Le projet d'interconnexion financé par la Banque africaine de développement / CLSG (374 400 000 Euros) consiste en la construction d'une ligne de transport de 1 357 km permettant des exportations d'énergie initialement de la Côte d'Ivoire vers le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée. L'interconnexion vise à créer des incitations pour l'exploration du potentiel hydroélectrique en Sierra Leone et en Guinée. En effet, si ce potentiel est exploité, il fournirait à tous les pays une offre accrue d'électricité permettant de répondre à la demande croissante. Environ 12,5% du coût total du projet servira au financement de l'électrification rurale. Dans l'optique d'aider la Sierra Leone à améliorer son approvisionnement en électricité dans les zones rurales, le gouvernement de la Chine a financé la construction de trois mini projets hydroélectriques à Makali, Port Loko et Charlotte. La première phase du projet solaire Barefoot Women a créé un impact dans les zones rurales à travers le pays. La Barefoot Women So-



**Sierra Leone remporte le projet de subvention record d'énergie renouvelable d'une valeur de 25 000 dollars**

lar College est elle-même est située à Konta Line, à Newton, dans la zone rurale du district de l'Ouest. Bien que dirigée et gérée par des femmes qui ne savent ni lire, ni écrire, les habitants des campagnes félicité l'université pour un travail bien fait pour ce qui est de la gestion des unités solaires. Ce soutien est également renforcé par le biais de quelques documentaires et bulletins d'information produits par des partenaires instruits de la Solar College. Malgré des ressources et un matériel limités, l'université a soutenu le gouvernement dans son Agenda actuel pour la prospérité pour ce qui est de la fourniture en électricité par l'intermédiaire d'unités solaires domestiques pour les populations rurales à travers le pays.

**3.5.11. Promouvoir des réseaux routiers efficaces et le développement infrastructurel**

Le gouvernement a également participé à la réalisation de son vaste programme national de construction et de réhabilitation de routes à l'intérieur du pays. Le résultat du développement de l'infrastructure a changé le visage de notre cité et de nos villes. L'aménagement actuel des routes a entraîné ce qui suit:

- Liaison entre la Sierra Leone et la République de Guinée grâce à l'autoroute internationale Kambia-Pamplap dans le Nord ;
- Liaison avec la République du Libéria à travers

Pujehun dans le Sud ;

- Inauguration de la construction d'une autre route stratégique et majeure - Moyamba Junction - Moyamba Town ;
- Projet de quatre ponts de Magbele, Mabang, Gbangbama et Moyamba ;
- Extension à quatre voies de l'autoroute Wellington - Masiaka et dont les coûts de réalisation seront pris en compte dans le cadre de l'accord de remboursement des prêts ;
- Un nouveau pont de 11 mètres de large sera construit à Orogu, avec un renforcement structurel du pont Orogu existant

**3.5.12. Améliorer les technologies de l'information et de la communication (TIC)**

L'avènement dans le pays du câble à fibre optique ACE a créé un potentiel important d'expansion dans tous les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et d'autres secteurs de croissance connexes.

**OBJECTIF 5:** Progrès vers l'égalité des sexes dans tous les domaines critiques de préoccupation, notamment l'égalité d'accès à l'éducation pour les filles à tous les niveaux

**3.5.13. Renforcer l'éducation de l'adolescente mère**

Les frais de scolarité de l'adolescente-mère sont pris en charge par le gouvernement et elle bénéficie également du matériel d'enseignement et d'apprentissage, des uniformes et des tuniques de jeux gratuits.





### 3.6. QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

L'édition 2012 du Rapport d'évaluation pays du MAEP pour la Sierra Leone a identifié un certain nombre de questions transversales ou globales qui nécessitent une attention particulière dans la mise en œuvre du Programme national d'action (PNA) du MAEP. Ces questions comprennent le chômage des jeunes, la corruption et la gestion de la diversité, la réduction de la pauvreté et la création des richesses.

Au cours de la période couverte par le rapport, la Sierra Leone a pris des mesures importantes pour répondre aux questions transversales identifiées dans le Rapport d'évaluation pays de 2012 comme indiqué :

- L'introduction des programmes pour l'éducation, la formation et l'emploi des jeunes, dont le Youth Service Scheme (Programme de service national de la jeunesse) ;
- La Politique fondamentale sur les ressources minières de 2015 prévoit des accords miniers types qui exigent que les sociétés minières négocient avec les communautés minières sur les initiatives de développement communautaire ;
- La Commission anti-corruption a introduit une nouvelle campagne « Non aux pots-de-vin » qui encourage les citoyens à signaler les actes de corruption et de pots-de-vin en ligne ou par des messages textes.

“ LE GOUVERNEMENT A ÉGALEMENT PARTICIPÉ À LA RÉALISATION DE SON VASTE PROGRAMME NATIONAL DE CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION DE ROUTES À L'INTÉRIEUR DU PAYS. LE RÉSULTAT DU DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE A CHANGÉ LE VISAGE DE NOTRE CITÉ ET DE NOS VILLES ”

## 4. CONCLUSION

Quoique confrontée aux effets dévastateurs de l'épidémie Ebola et à la baisse des cours du minerai de fer à l'échelle internationale, la Sierra Leone a tiré son épingle du jeu pendant la période considérée pour ce qui est de la mise en œuvre du Programme national d'action (PNA) du MAEP. Le pays a fait des progrès constants dans tous les aspects de gouvernance et de développement. Les institutions démocratiques sont mises en place et renforcées pour une bonne gouvernance. Le gouvernement poursuit rigoureusement une gouvernance et une gestion économiques durables et prudentes par le biais de politiques budgétaires et monétaires pragmatiques. L'environnement de la gouvernance des entreprises continue de s'améliorer. Le développement socioéconomique du pays a connu une croissance et des évolutions importantes au cours de la dernière année, en particulier dans les domaines critiques de la fourniture de services de qualité en matière de santé, de sécurité énergétique et alimentaire et d'éducation. La paix et la sécurité continuent de prévaloir dans tout le pays. En effet, sur la base des résultats de la recherche et des consultations menées dans le pays, les conclusions suivantes ont été tirées.

Ces acquis ont toutefois été mis à rude épreuve par un certain nombre de défis, y compris les difficultés imputables à l'épidémie d'Ebola, l'affaissement des cours du minerai de fer à l'échelle internationale,

l'amélioration de la gouvernance et la sensibilisation au MAEP, les préparatifs pour les élections de 2018 et un soutien budgétaire régulier et adéquat au processus du MAEP.

Dans ce contexte, il est nécessaire de prendre les mesures ci-après:

- Le renforcement de la sensibilisation aux questions de gouvernance en général et au MAEP en particulier;
- L'allocation de ressources au MAEP, car actuellement de nouveaux mandats supplémentaires lui sont attribués à l'échelon national, notamment le suivi de l'Agenda 2063 de l'UA et les Objectifs globaux de développement durable de l'ONU à l'horizon 2030. Ceci est également urgent d'autant plus que les coordonnateurs et les comités de district du MAEP sont pleinement établis et ont besoin d'opérations efficaces et efficientes ;
- La mise en œuvre du MAEP dans les situations d'urgence: il faut se préparer aux épidémies d'Ebola et à leurs impacts au plan international ;
- Renforcement des capacités du MAEP à l'effet de lui permettre de jouer un rôle crucial dans la sensibilisation des Sierra-Léonais à la nécessité de la tenue d'élections démocratiques et pacifiques de 2018.





## RÉFÉRENCES

- Rapport annuel 2015 la Commission électorale nationale (NEC) de la Sierra Leone
- Rapport annuel de la Commission des droits de l'homme de la Sierra Leone : état des droits de l'homme en Sierra Leone, 2013
- Rapport annuel de la Commission des droits de l'homme de la Sierra Leone : état des droits de l'homme en Sierra Leone, 2015
- Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), Rapport d'évaluation pays n°15 de la République de Sierra Leone, janvier 2012
- Évaluation Independent de l'appui budgétaire à la Sierra Leone 2002-2015, Rapport final Report, Volume I, 2015
- Premier rapport de la Sierra Leone International Benchmarks System (SLIBS), Volume 1, novembre 2016
- Rapport du Comité de révision constitutionnelle, République de la Sierra Leone, 2016.

CRÉDITS D'IMAGE MAEP Secretariat.

“ CES ACQUIS ONT TOUTEFOIS ÉTÉ MIS À RUDE ÉPREUVE PAR UN CERTAIN NOMBRE DE DÉFIS, Y COMPRIS LES DIFFICULTÉS IMPUTABLES À L'ÉPIDÉMIE D'EBOLA, L'AFFAISSEMENT DES COURS DU MINÉRAI DE FER À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE, L'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET LA SENSIBILISATION AU MAEP, LES PRÉPARATIFS POUR LES ÉLECTIONS DE 2018 ET UN SOUTIEN BUDGÉTAIRE RÉGULIER ET ADÉQUAT AU PROCESSUS DU MAEP. ”





**Address: 230, 15th Road, Randjespark,  
Midrand, Johannesburg,  
South Africa, 1685, African Peer Review  
Mechanism (APRM),  
Private Bag x09, Halfway House, 1685,  
Email: [info@aprm-au.org](mailto:info@aprm-au.org), Tel: 011 256 3400,  
Fax: 011256 3456  
Website: [www.aprm-au.org](http://www.aprm-au.org)  
Find us on Facebook and Twitter**